

# LA SAVOIE

## Littéraire & Scientifique

---

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

---

13<sup>e</sup> ANNÉE -- 2<sup>me</sup> TRIMESTRE

---

### SOMMAIRE

CHRONIQUE. — Allocution de M. le Président à la Séance de rentrée. — Concours international sur la Nationalisation du Crédit. — A travers les Livres et les Revues.

Cl. BOUVIER. — *Rapport sur le Concours d'Histoire de la Fondation Caffé.*

Abbé Paul COMBAZ. — Bulletin bibliographique. — Bibliographie scientifique (suite).



CHAMBÉRY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

—  
1918

Abonnements à « La Savoie Littéraire et Scientifique »

---

Abonnement pour l'année : **3** fr. — Le N° : **0,75** c.

On peut s'adresser à M. FÉLIX-NAIX, secrétaire-copiste de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie, 5, rue du Château, à Chambéry, ou bien à l'Imprimerie Générale Savoisiennne, 5, rue du Château, ou à la Librairie Dardel, rue des Portiques, Chambéry.

LA SAVOIE  
LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

---

CHRONIQUE

Allocution de M. le Président à la Séance de rentrée

MESSIEURS,

Lorsque nous nous sommes séparés il y a deux mois, nous ne pensions pas nous retrouver enfin délivrés du cauchemar de la guerre. La certitude de la victoire laissait en suspens bien des angoisses : elles sont maintenant dissipées, donnant place aux plus douces espérances, mais hélas ! aussi à bien des regrets. C'est dans les heures de joie universelle que l'on sent plus vivement la perte de ceux qui nous les ont préparées. Certes, la guerre n'a pas fait de victimes dans notre Compagnie, mais elle en a fait beaucoup parmi ceux qui nous touchent de près.

Plusieurs des nôtres pleurent de chers et glorieux disparus, et le sacrifice qu'ils ont généreusement accepté mérite plus que nos ardentes sympathies : elle leur vaudra notre éternelle reconnaissance.

Quand le bilan de tous les héroïsmes sera établi, l'Académie pourra mettre en pleine lumière des noms qui lui sont familiers et qui ne sauraient tomber dans l'oubli.

D'autres, plus près de nous encore, sont tombés aussi brisés par d'autres luttes, annoblis par d'autres travaux. Parmi eux, il en est un dont le nom a rayonné avec un incomparable éclat, et qui restera une des gloires de l'Episcopat de France. Des notes insuffisantes m'obligent à retarder l'éloge auquel il a droit, mais dès aujourd'hui je puis dire qu'après celle du Baron du Bourget, du Marquis d'Oncieu, du Général Borson, du Comte de Mareschal, la mort de Mgr Turinaz fait un nouveau et si grand vide qu'il me semble impossible de combler.

Et pourtant plus que jamais notre Compagnie a besoin de son crédit, de son autorité et de sa vitalité. En dehors de ses nombreux travaux habituels, elle va se trouver en face

d'une question agitée déjà dans les hautes sphères officielles, et dont la solution peut mettre en péril l'existence morale de notre vieille province de Savoie. Tous vous m'avez compris. Le territoire français va être soumis à une nouvelle division économique d'abord, et administrative par contre-coup ; et de ce fait la Savoie est menacée de n'être plus qu'un lambeau de province, perdant ainsi sa vieille capitale, et même jusqu'à son nom. Ce serait la fin de dix siècles d'histoire : ce que nous ne saurions accepter.

L'Académie de Savoie, comme la Société Florimontane à Annecy est dans notre province la gardienne de nos vieilles traditions, sera appelée à prendre la tête du mouvement qui, nous l'espérons, partira de tous les coins du pays pour le maintien intégral de notre hégémonie provinciale.

Ce sera peut-être un rude labeur devant lequel je ne puis m'empêcher d'évoquer l'image de notre ancien et cher Président François Descostes. Nul plus que lui ne sut, tout en confondant dans le même culte la grande et la petite patrie, se faire l'apôtre de sa province. En présence des difficultés nouvelles qui peuvent surgir, sa parole si écoutée nous eût délivré de toute inquiétude ; mais en tout cas les pages éloquentes que lui a maintes fois suggérées son patriotisme alarmé sont encore dans toutes les mémoires, et quoiqu'il nous ait quitté depuis longtemps déjà, ce sera encore lui qui demeurera à notre tête dans la lutte pacifique que nous serons peut-être appelés à soutenir.

— En attendant la publication d'une notice biographique de l'éminent Evêque de Nancy, nous rappelons que la *Savoie Littéraire* a inséré dans le numéro du deuxième trimestre 1910, p. 67-80, une bibliographie assez complète de l'*Œuvre écrite* de Mgr TURINAZ, lue à l'*Académie de Savoie* par M. le Chanoine BOUCHAGE.

**Concours international sur la Nationalisation du Crédit.** — M. Arthur TRAVERS-BORGSTOEM, à Clarens (Suisse), vient de doter l'*Université de Berne* d'une fondation sur ce sujet d'économie politique, ainsi défini dans le règlement : Etude critique de l'organisation du crédit dans un pays déterminé et propositions pour sa nationalisation. Le Fondateur limite cependant la liberté des concurrents :

« Seuls les partisans de cette nationalisation pourront aspirer aux récompenses. Une autre condition fondamentale du concours implique le devoir de projeter l'organisation et le développement de ce monopole d'Etat selon des principes strictement commerciaux, affranchis de toute ingérence politique et bureaucratique comme de toute tendance philanthropique. »

Le délai pour la présentation des travaux est fixé au 31 mars 1922. Les prix suivants seront décernés : 1<sup>er</sup> prix de 25.000 fr. ; 2<sup>e</sup> prix de 20.000 fr. ; 3<sup>e</sup> prix de 10.000 fr., et quinze accessits de 3.000 fr.

Deux exemplaires en langue allemande, anglaise, française ou italienne, dactylographiés, sur un côté du papier, doivent être adressés, sous le couvert de l'anonymat, avec une devise reproduite sur la lettre d'envoi.

Pour tout renseignement, s'adresser : au bureau de la Fondation, chambre N° 50, Université de Berne (Suisse).

**A travers les Livres et les Revues.** — La *Revue hebdomadaire*, 17 août 1918, publie une fort curieuse étude de M. LATREILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, sur Joseph de Maistre et le tzar Alexandre I<sup>er</sup>.

— Sous le titre : *La capitale de la houille blanche*, les *Etudes*, 10 août 1918, consacrent un intéressant article aux applications de l'électricité soit aux industries du fer soit à la fabrication de l'aluminium, de la soude, du chlore et du carbure de calcium.

— La *Nouvelle Revue héraldique* (11, rue Bournes, Lyon), publie, dans les n<sup>os</sup> de mars et sept. 1918, deux notices généalogiques sur les familles : *de Vachon*, sieurs de la Richardière et de Saint-Pierre-de-Genèbroz ; *de Belle de Vignère*, de Saint-Christophe, par M. l'abbé Gabriel LORIDON, actuellement sur le front, membre correspondant de l'Académie.

— Dans la *Revue hebdomadaire* du 15 juin 1918, M. Gabriel PÉROUSE, qui a le don précieux de faire revivre les hommes et les choses du passé, burine un portrait très fidèle du *Chevalier courtois* du xv<sup>e</sup> siècle finissant ; c'est le pendant de l'austère figure de l'homme de guerre du moyen âge, incarné dans Jean de Bueil, qu'il présentait l'an passé aux lecteurs de la même Revue.

— Dans le *Bulletin philologique et historique*, 1916, p. 276-424, M. Léon DOREZ publie un inventaire de la Collection Alexandre Bixio, entrée à la Bibliothèque nationale (Manuscrits français n<sup>os</sup> 22.734-22.741). Nous y relevons les indications suivantes : 1 lettre de Catinat, datée de Suze 12 janvier 1691 ; 4 lettres de Cavour ; 1 lettre de S<sup>t</sup> François de Sales au Duc Charles-Emmanuel du 20 avril 1627 (c'est évidemment une erreur de transcription, S<sup>t</sup> François de Sales étant mort en 1622) ; 1 lettre de Kellerman, en sa qualité de général de l'armée des Alpes, au Comité de Salut public de la Convention nationale, datée de Barcelonnette 19 brumaire an IV ; 1 lettre de Xavier de Maistre et 1 portrait, dessiné par Saint-Germain, gravé par Cyprien Jacquemin.

— Dans le *Correspondant* du 10 sept. 1918, sous le titre : *La suprême Victoire* (un acte en prose), en quelques pages vibrantes de patriotisme, M. Emmanuel DENARIÉ fait revivre, dans un cadre dramatique d'une simplicité toute classique, les vigoureux et fiers sentiments qui agitèrent les cœurs français durant la terrible guerre, jusqu'à l'heure suprême de la Victoire, achetée, hélas, par les deuils les plus poignants.

— Dès la publication du *Codex Juris canonici*, la *Croix* de Paris publiait une série d'articles très remarquables sur les principales modifications apportées à la législation canonique par le nouveau Code. Ces études autorisées, dues à Mgr PILLET, ancien professeur de Droit canonique à l'Université catholique de Lille, sont éditées à Lyon, librairie Vitte, sous le titre : *Introduction à l'étude du Droit canonique. Des changements apportés à la législation antécédente.*

— Dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, n<sup>o</sup> du 4 nov. 1918, paraît une communication de M. l'abbé Paul COMBAZ, professeur au Grand-Séminaire du diocèse de Chambéry : *Sur la fin de la période glaciaire dans la vallée du Guiers et le massif de la Chartreuse.* Cette note a été présentée à l'Académie par l'éminent géologue, M. Pierre TERMIER.

— Signalons aussi que l'Académie des Sciences a accordé une subvention, sur le fond Bonaparte, à M. Henri Perrier de la Bathie, pour continuer ses explorations dans l'île de Madagascar.

# RAPPORT

DU

## Concours d'Histoire de la Fondation Caffé

par M. C. BOUVIER

---

MESSIEURS,

Sept auteurs différents ont présenté des travaux au dernier concours institué par M. le docteur Caffé. D'abord votre Commission a dû réduire ce nombre à six, parce que l'un des mémoires proposés à son examen ne se rapportait à l'objet spécial de ses études ni ne traitait de matières qu'elle sût apprécier exactement. Ce n'est pas sans un vif regret qu'elle s'est vue contrainte d'éliminer un concurrent dont la valeur personnelle et l'œuvre philanthropique eussent mérité, en toute autre rencontre, une particulière considération. Sous ce titre : *Notions élémentaires d'éducation hygiénique à l'usage des habitants de la Savoie* (Mouliers 1913, 54 pp. in-8), M. le docteur Laissus a publié un traité court et substantiel, de méthode claire et d'accent persuasif, capable de produire beaucoup de bien s'il était propagé. On ferait œuvre utile en aidant à la diffusion de cet opuscule où sont condensées, sous l'autorité d'un savant praticien, toutes les règles propres à entretenir la santé et à prévenir le recours souvent aléatoire à la thérapeutique. Malheureusement le programme qui nous lie exclut ce souci humanitaire. Sans se désintéresser des vivants, l'histoire s'occupe surtout des morts que l'hygiène touche peu. C'est pourquoi nous avons dû nous résoudre à laisser hors de lice le respectable et sympathique écrivain scientifique qui a fait à l'Académie l'honneur de lui soumettre son mémoire.

On aborde la lisière du document historique en parcourant la brochure de MM. J.-S. Favre et J. Révial intitulée : *Le Grand et le Petit Saint-Bernard, l'Histoire et la Légende* (Moûtiers 1913, 59 pp. in-8). Ce sujet intéressant est rapidement traité dans une composition agréable, élégante, spirituelle, toujours enlevée de verve et instructive par endroits. Les auteurs corrigent d'abord un certain nombre de bévues accréditées sur le site et les hôtes du Grand Saint-Bernard. Ils rectifient des traditions erronées concernant Saint Bernard de Menthon au sujet duquel ils rapportent une naïve complainte tarine du dix-huitième siècle. Puis ils esquissent, en quelques pages où l'aisance caustique du style n'affaiblit pas la solidité de l'argumentation, l'histoire du vieil hospice qui garde le souvenir de notre saint compatriote aux frontières de la Savoie. Nous avons suivi avec plaisir ce leste et aimable récit, malgré ses sinuosités et ses caprices. Mais tout en prisant la saveur de la narration, nous regrettons que le résidu historique en soit un peu maigre. Il y a là le noyau d'un livre souhaitable qui, débarrassé de digressions à mettre en notes et de facéties à mettre au rancart, retracerait les vicissitudes des institutions hospitalières patronnées par S<sup>t</sup> Bernard, les changements que le laps du temps a fait subir à ces hautes régions, les variations que la politique a imprimées aux frontières nationales ou ecclésiastiques à cette marge de notre pays, la vie et les épreuves des populations dans ces vallées élevées de la Tarentaise. Sur tous ces points et d'autres qui s'y rapportent, MM. Favre et Révial ont déjà réuni des informations intéressantes. La tâche leur incombe d'écrire l'ouvrage qui manque encore sur la carrière de S<sup>t</sup> Bernard de Menthon et sur les œuvres charitables où son nom est imprimé et se perpétue (1).

---

(1) « Mais hélas ! qui s'occupe encore de S<sup>t</sup> Bernard de Menthon ? » demandent nos auteurs page 20. Il n'est pas facile de répondre à cette question pour la Savoie. Mais il n'en va pas de même en Piémont où Mgr Duc recherchait il n'y a pas longtemps



Par respect pour la loi des transitions que prescrivaient jadis les cours de littérature, d'une seule enjambée passons de ce petit feuilleton au gros traité que présente M. Van Gennep et qui est, sans nul doute, par les titres et la notoriété de l'auteur, par l'importance du sujet, par les dimensions de l'œuvre, la pièce la plus considérable de ce concours.

Le livre de M. Van Gennep est le premier tome et comme le portique d'un important ouvrage intitulé *En Savoie*, où se trouveront un jour rassemblés tous les menus traits d'idées, de sentiments et d'habitudes qui se remarquent au train journalier de notre vie provinciale. Confians aux promesses de ce programme, nous nous attendons à trouver, au terme de ces minutieuses recherches et de ces longues analyses, un portrait achevé représentant la physionomie commune des divers groupes fondus dans l'humble peuple savoyard auquel nous lient, sans regret ni modestie, la naissance, l'habitat et l'affection. Voilà un sujet propre à piquer la curiosité de nos compatriotes, sensibles comme tout le monde au plaisir de se voir peindre. Voilà aussi qui nous incline à bien accueillir l'œuvre dont on nous a offert les prémices et à souhaiter le prompt achèvement de cette entreprise scientifique.

---

la date de la mort du Saint (*Miscell. di storia italiana*, XXXI, Turin, 1894) et où M. A. Colombo a édité en 1903 la *Vita Sancti Bernardi* conservée dans un manuscrit des Archives capitulaires de Novare. Tenons aussi un juste compte des ingénieuses conjectures de C. Patrucco concernant la famille de saint Bernard.

Nos deux auteurs, qui ont le goût curieux et ne dédaignent pas les raretés bibliographiques, pourraient joindre à leur dossier d'anecdotes bernardines un livre paru en 1859 (Paris, Ledoyen) et intitulé : *Ernest ou la profession de foi d'un autre vicaire savoyard*, par Jules Pautet. C'est un ouvrage de controverse philosophique et religieuse, valant beaucoup plus par l'intention que par le talent, bien qu'Adrien Peladan, père du sâr qui vient de mourir, l'ait présenté avec de grands éloges aux lecteurs de la *France littéraire*. Le récit s'ouvre au Grand Saint-Bernard.

Que nul ne s'étonne de voir apparaître ici la face auguste de la science. Sans doute elle n'eût osé montrer le bout de son nez aux premiers folkloristes savoyards, aux amateurs érudits qui naguère se divertissaient en marge de notre histoire et qui depuis longtemps avaient fait des us et traditions populaires leur gibier privé. Nos anciens collectionneurs d'*équevilles*, d'ailleurs gens de savoir et de goût, ne semblent pas avoir entrevu le but lointain et la portée immense que la nouvelle école assigne à ses enquêtes. Lorsque André Perrin ou Antony Dessaix nous récréaient en éditant la *Marion chu on pommié*, en décrivant la vogue de Bissy, en racontant les légendes du *sarvan*, ils ne songeaient qu'à raviver un peu la figure d'un passé en train de disparaître, à réveiller le souvenir de verves taries, de gaietés éteintes et de frissons oubliés. Sans en surfaire le prix, sans y mettre beaucoup de façons, ils recueillaient les *bôbes* de la tradition locale, où leurs lecteurs prenaient intérêt et plaisir parce que dans les vieilles chansons, dans les pratiques désuètes, dans les légendes périmées, les gens d'ici retrouvent une marque toujours empreinte dans leur âme, un tour de pensée et d'imagination où ils entrent sans effort, les humbles reliques d'un héritage national et même domestique, la silhouette d'inconnus qui ne sont pas étrangers et parfois, comme dit le poète,

L'inflexion de voix chères qui se sont tues.

On a changé tout cela. Simple commère de la chronique, le folklore est monté de cet emploi modeste à l'important office de fourrier de la sociologie. On sait quel rang éminent cette nouvelle discipline (1) occupe depuis vingt

---

(1) La plus grande nouveauté, en l'affaire, est le prestige administratif de ces théories. Du temps que l'on gardait Montaigne sur sa cheminée, comme dit Huet, l'on savait déjà qu'il est des pays « où chacun fait un dieu de ce qu'il lui plaît : le chasseur d'un lion ou d'un renard, le pêcheur de certain poisson ». (*Es-*

ans environ dans la hiérarchie administrative. Elle est devenue doctrine d'état. Il ne serait ni licite ni convenable d'en parler ici sans égards. Aussi, nous délaierons tout de suite la sociologie qui informe et enveloppe l'ouvrage introduit dans ce concours et nous nous bornerons à considérer les parties du livre avouées par l'histoire où nous trouverons plus de plaisir avec plus de liberté.

Il ne faut point douter que l'histoire de Savoie n'ait beaucoup de profit à retirer d'une étude telle que celle-ci. Les grands événements sont intéressants, mis à leur place dans les chronologies, développés dans les récits, expliqués dans les dissertations. Nous ne nous priverions pas sans dommage de savoir quel fait notable s'est passé chez nous, ni à quelle époque, ni quel important personnage y eut part, ni quelle suite en est venue peut-être jusqu'à l'heure présente. Mais nous sentons le besoin de nous représenter surtout, avec le lieu de la scène et les péripéties du drame, la foule des comparses anonymes dont l'âme et la vie étaient engagées à ces jeux. Batailles, traités, révolutions, prouesses de guerriers valeureux, malices de politiques roués, tapage de phraseurs sonores, ne sont plus figurés que par des dates sur le papier et dans la mémoire pour qui ne regarde que la succession et le spectacle. Ce cinéma est tout juste bon, comme l'autre, à distraire la vue et défrayer l'entretien d'une multitude de braves gens luttant contre la tentation de dormir et la fatigue de rêvasser.

---

*sais*, I, 22.) Par quoi l'on tenait le principe générateur du totémisme et du taboulisme.

Poursuivant le long du même chapitre, on lisait : « Les lois de la conscience, que nous disons naître de nature, naissent de la coutume ; chacun ayant en considération interne les opinions et mœurs approuvées autour de lui, ne s'en peut déprendre sans remords ni s'y appliquer sans applaudissement. » En cette courte observation, d'ailleurs superficielle et sans doute erronée, n'y a-t-il pas toute la substance de la fameuse Science des Mœurs ?

On peut chercher dans les études historiques un autre contentement et un gain supérieur. Il s'y trouve de précieuses leçons à recueillir pour chacun de nous. Des liens nombreux et serrés unissent les générations mortes à celle qui s'agite à présent. Nous le pressentons tous et croyons à bon droit que la connaissance exacte de nos prédécesseurs apportera à notre conscience individuelle de la lumière et de la fermeté. D'où naît le besoin de pénétrer le plus loin possible dans la pensée et les sentiments de nos semblables à toutes les phases de leur carrière historique. En définitive, ce ne sont pas des sujets de conversation ni des thèmes d'académie que les fouilleurs d'archives poursuivent au travers de la poussière des dossiers. Ce sont des hommes qu'ils cherchent et qu'ils ont fréquemment le plaisir de voir surgir hors des rouleaux de parchemin craquant et des cahiers de papier ramolli. Un manuscrit est pour eux ce qu'un fossile est pour le naturaliste, un moule où se conserve empreinte la forme d'un être qui a disparu. Dans une de ses lettres de jeunesse, Fustel de Coulanges disait qu'il voulait employer sa vie à l'étude de l'âme humaine dans le passé à l'aide de l'histoire (1). Ses plus obscurs et ses plus débiles disciples n'ont pas un but différent. Voilà pourquoi ils font grand cas du folklore qui, en nombreuses rencontres, les éclaire et les guide.

Nous nous excusons de considérer comme simple auxiliaire de l'histoire une science qui, dans ses rares accès de libéralité, concède aux travaux historiques le rôle de propédeutique et d'introduction à la sociologie. Pour couper court à tout débat de préséance entre deux études dému-

---

(1) Ce programme, qu'il traçait au début de sa carrière, l'a dirigé au cours de ses travaux. Cfr. *La Cité antique*, l. II, ch. 9 : « L'histoire n'étudie pas seulement les faits matériels et les institutions ; son véritable objet d'étude est l'âme humaine ; elle doit aspirer à connaître ce que cette âme a cru, a pensé, a senti aux différents âges de la vie du genre humain. »

nies de critères incontestés, empressons-nous de reconnaître que les folkloristes conduisent avec une constance et une sagacité fort méritantes des enquêtes très difficiles. Qui serait surpris par conséquent de voir que l'embarras où ils s'exposent et les obstacles qu'ils rencontrent leur suggèrent l'emploi de méthodes très différentes ?

Le procédé d'investigation le plus commun et le plus simple consiste à colliger les documents sur place, au cœur du village, dans le laisser-aller du tous-les-jours, au hasard de la rencontre et même à la fortune du pot ou du jovelot, en observant de près le ménage campagnard auquel on se trouve mêlé, en questionnant les gens, écoutant leurs explications, provoquant leurs confidences, guettant les jets spontanés de leur esprit et de leur sensibilité. Que de soins, de démarches, de ratés et de rebuts attendent les savants engagés dans cette voie, l'érudit et consciencieux Jean-François Bladé nous l'a dit en publiant le résultat de ses travaux poursuivis pendant vingt-cinq ans parmi les paysans de Gascogne. Ainsi menée, l'entreprise était hérissée de difficultés. Mais qu'elle avait de garanties d'exactitude et de chances de succès ! Pour pénétrer l'âme des populations agrestes rien ne vaut la vie aux champs. Sur ce point, Amélie Gex avait dit juste :

On apprè mè diè la bova  
Que lo monchu diè leuz écoule.

Si cette méthode est excellente, ce n'est pas que l'on n'en puisse à bon droit adopter une autre avec fruit. Tout chemin mène au village comme à Rome. Celui qu'a choisi M. Van Gennep est ingénieusement tracé. Pour assembler les matériaux de son œuvre, il a usé d'un procédé que l'on emploie avec succès, dit-il, en Suisse et en Allemagne, mais qui, de son propre aveu, n'a pas encore eu beaucoup de réussite en France (1). Il a répandu aux quatre coins

---

(1) Des entreprises de ce genre peuvent venir à bonne fin chez nous comme ailleurs. Telle l'enquête pour la détermina

et aux innombrables recoins de notre pays un questionnaire où les objets de son enquête étaient nettement marqués, classés en bon ordre, distribués avec soin. Il a trouvé un surcroît d'informations dans quelques ouvrages de la bibliothèque savoyarde. Les trouvailles des folkloristes antérieurs ou voisins ont fourni à cette documentation d'utiles compléments. S'il paraissait un peu pressé d'exécuter sa tâche, il faut convenir qu'il s'est efforcé de l'accomplir bien tout en l'achevant vite. Grâce aux rapports d'une cinquantaine de correspondants, il a été bientôt en état de faire un beau dépouillement. C'est le riche butin de cette vaste enquête qu'il nous donne au naturel dans le volume intitulé : « EN SAVOIE. DU BERCEAU A LA TOMBE. »

Certes, il est difficile d'imaginer jeu de fiches plus varié et plus copieux que celui-là. En tournant les pages pleines et denses de ce docte livre, nous ne pouvions nous tenir de penser au savant des *Reisebilder*, à ce professeur de Goettingue qui, chaque matin, faisait dans son lit le même rêve où il croyait se promener dans un beau jardin sur les plate-bandes duquel poussaient de petits carrés de papier blanc chargés de citations brillant aux premiers rayons du soleil parmi les ramages des oiseaux. A parler franc, l'impression est peu agréable que l'on reçoit tout d'abord d'un pareil amoncellement de notules rêches et ternes, de ces alignements à perte de vue de nomenclatures monotones. Cette grenaille de faits menus et secs amassés à la course et entassés en hâte compose un ouvrage de forme insolite et sans charme. Le lecteur fran-

---

tion du mode d'habitat en France qu'organisait naguère la Section de géographie historique du Comité des travaux historiques et scientifiques. M. J. Brunhes en a publié le questionnaire dans sa *Géographie humaine*, p. 141, et laisse entendre que le dossier fournit les éléments d'un rapport plausible. Mais il ne s'agit là que de faits matériels à noter en vue d'une nouvelle étude et non de sentiments intimes à interpréter à l'appui d'une thèse toute faite.

çais n'est pas encore familiarisé avec cette documentation à la venvole et cette exposition en vrac.

Notre déconvenue ne va pas néanmoins à nous faire méconnaître le rare et louable labeur que supposent l'assemblage et le déballage de tant de matériaux. Il est de stricte justice de louer les efforts studieux de l'auteur, sa sollicitude à tendre en tous sens ses enquêtes, son adresse à classer les produits surabondants de sa récolte. Mais quand on est assujetti au périlleux honneur de le juger sans préparation et sans titre, on n'est point quitte envers lui pour une révérence suivie d'une pirouette. On sent l'obligation d'examiner son œuvre dans le détail, de réclamer des éclaircissements sur les points douteux, de proposer des objections aux parties contestables, de rectifier, s'il y échet, les allégations inexactes et les interprétations erronées. C'est ce que nous voudrions tenter de faire au plus bref avec aussi peu de prévention que d'embarras.

Et d'abord, en lisant ce livre sur la Savoie, quiconque s'est un peu acoquiné aux écrivains d'histoire est déconcerté par un procédé d'argumentation où un professeur cathédrant et dogmatisant est entraîné peut-être à son insu, mais auquel regimbe la raison de ses auditeurs. D'ordinaire les historiens appuyent leurs assertions à des témoignages qui les étayent. S'ils hasardent une thèse, ils l'établissent sur des preuves où apparaissent les motifs de leurs conclusions. Pourquoi M. Van Gennep néglige-t-il trop souvent cette précaution qui n'est pas inutile ? Ainsi, il dira tout sec, page 105 : « Autrefois, dans toute la Savoie, on se mariait le mardi ou le mercredi. » Voilà une proposition catégorique qu'il conviendrait de justifier par quelque texte. Si quelqu'un venait nous dire, en se couvrant de la majestueuse autorité du *Dieu soit béni*, que les Savoyards tiennent certains jours « bons pour couper les ongles » et d'autres « bons pour prendre pilules », nous aurions au moins la ressource de discuter un témoignage

formel. Ici, point de référence. Un simple fait asséné comme un axiome. Impossible de le contrôler. Le mal est qu'on ait des raisons de le contredire. La consultation des registres paroissiaux se rapportant à des périodes qui vont du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle ne nous a jamais laissé découvrir aucune localité du bassin de Chambéry, des vallées de l'Isère et de l'Arc où la célébration des mariages ait été ainsi rigoureusement assignée à des jours fixes. En maint endroit, le samedi et le dimanche semblent avoir été préférés pour des raisons qui vont sans dire. Encore ces choix n'ont-ils rien de si fréquent que l'on en puisse dériver une règle. A quelle loi conjugale se réfère votre arrêt? A quelle époque, en quelle région avez-vous constaté cette limitation? *Autrefois* est un terme vague qui nous reporte aussi bien au Buon Governo qu'à Madame Royale, si l'on ne veut aller jusqu'à Humbert aux Blanches-Mains ou à Catugnat. Il fallait ici, comme en beaucoup d'autres endroits, une indication précise, qui nous aurait dispensé d'appondre une dénégation aussi générale à une affirmation aussi sommaire.

Rencontrant à diverses places de ce livre la même certitude intrépide fondée sur des données également douteuses, on se demande d'où peuvent venir dans un si savant ouvrage tant d'allégations risquées qui endommagent l'autorité du professeur et inquiètent la confiance du public. Oserait-on imputer ces méprises à l'inexpérience d'un auteur dont l'attention fut aiguisée par de longues études et dont la maîtrise est attestée par des travaux importants et renommés? N'est-ce pas sa méthode seule qui doit porter la responsabilité de ces bévues? Que les enquêtes par questionnaire, d'un emploi si productif en Suisse et en Allemagne, soient aussi de mise chez nous et capables de résultats fructueux, ça peut se plaider. Il n'en reste pas moins que, pour un folkloriste désireux d'entrer un peu avant dans la vie des populations qu'il observe, le contact immédiat, l'inspection directe, l'expérience person-



nelle suppléeront toujours avantageusement d'autres procédés d'investigation plus expéditifs. Comme le mariage, la sociologie par correspondance demeure aléatoire. Pour connaître les Savoyards, le mieux est encore de les regarder de près. Cet examen offre-t-il beaucoup de peines et de périls ? Oui, si l'on trouvait chez nous, comme il est dit à la page 271 de l'ouvrage de M. Van Gennep, « une survivance tenace de la mentalité sauvage primitive qui considère tout ce qui est étranger et nouveau comme directement dangereux ». Mais ce jugement doit être pris *cum grano salis*. Il n'est pas démontré que nous partageons autant qu'on nous l'assure l'aversion que portent, paraît-il, tous les « demi-civilisés » aux choses et aux gens qui leur sont inconnus. Comment cette xénophobie et ce miso-néisme auraient-ils éclos et fructifié dans un pays transformé depuis des siècles et des siècles en trottoir de l'Europe occidentale ? Aux temps gallo-romains par le Saint-Bernard, dès l'époque carolingienne par le Mont-Cenis, la Savoie devint un corridor par où les nations les mieux policées du continent communiquaient avec l'Italie et la Ville. D'incalculables millions d'étrangers ont fait route et souvent halte dans nos vallées. Ce serait miracle que notre sauvagerie originelle n'eût pas été poncée au frottement de tant d'hôtes divers. Au vrai, il y eut bien quelque chose de cela. C'est se tromper sur notre caractère que de tourner en hostilité instinctive une réserve naturelle justifiée par la prudence et compatible avec l'urbanité. Le premier souci d'un homme sensé devant un inconnu est de savoir à qui il a affaire, et c'est de quoi l'on se préoccupe ici comme ailleurs en toute première rencontre. Quiconque vient chez nous est certain d'y trouver un accueil assorti aux dispositions qu'il apporte. Il n'y a dans cette attitude rien de bizarre ni de primitif. Quand des étrangers nous joignent avec un esprit équitable et une âme bienveillante, nous leur faisons raison. Leur convient-il de prolonger leur séjour, nous prenons plaisir à nous serrer un peu pour leur

laisser de la place et sommes heureux de goûter l'agrément de leur commerce et l'honneur de leur amitié. Il est parfois des visiteurs qui sont beaucoup moins attirants, nous morguant avec une arrogance fâcheuse ou se penchant vers nous avec une condescendance dérisoire. En face des importuns, il est sage de se retrancher un peu. Toutefois notre réserve ne prend jamais le tour ni le manège qui s'observent, paraît-il, à celle des sauvages. D'ordinaire, nous nous replions à couvert de notre rusticité narquoise et de notre simplesse fourrée qui nous épargnent les incommodités de la dispute et nous permettent à l'occasion, tout demi-civilisés que nous sommes, de donner discrètement aux dépens de qui il appartient des leçons de civilité.

Pour connaître des populations que l'on se figure à tort ou à raison abruptes et hérissées, l'expérience directe étant écartée comme ingrate, l'enquête par interrogatoire de témoins fournissait le moyen le plus expéditif et le plus commode. Reste à savoir si les avantages de ce procédé en compensent les inconvénients. Il procure très vite une documentation copieuse et variée. Mais ce n'est pas tout d'avoir entassé beaucoup de matériaux. Amenés à pied d'œuvre, encore faut-il les éprouver et les choisir avant de les employer. Cet essai et ce tri ont-ils été faits par l'auteur du nouveau livre sur la Savoie ? Voilà une question qui tient le lecteur perplexe à mainte page de ce livre.

Elle se pose d'abord toutes les fois que se rencontrent dans l'ouvrage des propositions dont l'intérêt et la portée sont difficiles à concevoir. Ainsi, l'on nous révèle au chapitre des fiançailles, page 171, que « dans les basses Bauges, si le garçon a été refusé, on dit qu'il a eu son sac ». Trouve-t-on là une particularité notable de la diplomatie matrimoniale, un détail à relever dans le protocole observé par les riverains du Chéran traitant leurs affaires de cœur ? Point du tout. Le folkloriste, à qui l'on a fait savoir qu'un soupirant déconfit a eu son sac, aurait pu apprendre le même jour et au même endroit que cet infortuné a

trouvé nez de bois ou qu'il a reçu un coup de pèche. Chacune de ces expressions interchangeables et d'autres non moins imagées s'emploient couramment chez nous en toutes circonstances où nous voulons marquer un refus ou un congé. *Avoir son sac, donner son sac*, et tout uniment *sacquer*, sont des idiotismes communs à toutes les provinces qui furent dotées d'une basoche active et de traditions chicanières. Cette locution ne pouvait manquer de s'accréditer en Savoie au temps où notre glorieux Sénat, *l'grou truit*, et ses nombreuses juridictions subordonnées fonctionnaient à plein rendement. On plaidait beaucoup à cette époque. Pour chaque affaire, chaque partie était représentée au greffe par un sac de grosse toile renfermant les titres en conteste et les pièces de la procédure. Il n'est fureteur d'archives qui n'ait manié dans les dépôts judiciaires ou dans les antiques galetas beaucoup de ces intéressantes serpillières trop souvent insultées par les rats incongrus et voraces. Le litige clos, le diligent procureur mandait son client pour régler compte et lui donnait son sac préalablement lesté d'un état de frais qui n'était pas dans une musette. Ainsi expliquée, la remarque du folkloriste pourrait occuper deux lignes dans un chapitre de sémantique. Dans un livre qui a la prétention de nous ouvrir un jour nouveau sur l'âme profonde de notre race, elle est, comme tant d'autres, inexpressive et superflue.

Que l'auteur d'*En Savoie* ait été souvent égaré par la méthode d'expédient dont il use, ses lecteurs le constateront sans surprise et nous le noterons sans reproche. Il est impossible qu'à toute cette poussière de documents ne se mêlent des scories inutilisables. Ni la sincérité de l'écrivain, ni la loyauté de ses informateurs ne sont en question. L'intelligence la plus perçante et la conscience la plus scrupuleuse, placées dans les conditions défavorables qu'offre l'étude des minuties compliquées et secrètes de l'intimité populaire, se prennent inévitablement de temps en temps

au leurre de gestes et de propos dont elles ne saisissent pas le sens de loin et qu'elles ne sont pas en état d'observer de près. M. Van Gennep ne sera ni la première ni la dernière victime de cet accident peu grave, dans notre Savoie pleine de précipices. A l'endroit de son livre où il nous parle du fiancé bouju si durement invité à trousser son sac, il rapporte une autre particularité des mœurs anciennes. Il s'agit d'un thème banal de la littérature folklorique : le tison dressé dans la cheminée pour mettre en fuite un prétendant non agréé. Cette anecdote a été tirée directement du gros mémoire de M. de Verneilh. Or, l'ancien préfet du Mont-Blanc, qui d'ailleurs ignorait le nom et les visées scientifiques du folk-lore, a employé, lui aussi, la documentation de seconde main. Il a composé sa *Statistique* à distance du pays étudié et sur des notes tirées soit des dossiers officiels qu'il avait eus sous les yeux, soit des rapports rédigés par divers collaborateurs (1). Entre

---

(1) En réalité, l'ouvrage de M. de Verneilh est la somme d'une enquête administrative ouverte par le préfet du Mont-Blanc à l'aide d'une circulaire adressée le 7 fructidor an X à tous les maires du département. Voici le préambule de cette circulaire qui nous est parvenue avec les vieux papiers d'un syndic campagnard et qui a été suivie de deux autres :

« Le Gouvernement, citoyen maire, s'occupe de la statistique générale de la France : il veut enfin avoir des connaissances exactes et positives sur l'état de cette nation illustrée au dehors et appelée au dedans à tous les genres de prospérité. Ce travail digne de la sagesse et de la grandeur de ses vues, entrepris sous le ministère du savant Chaptal, dirigé par les lumières de ce savant magistrat, ne peut qu'atteindre le but proposé et répondre à l'attente des économistes et des amis des sciences et des arts.

« Appelé à le seconder dans cette grande entreprise, je dois naturellement vous associer à mes efforts, puisque vous partagez avec moi le poids honorable de la confiance publique et le fardeau de l'administration.

« La statistique du Mont-Blanc doit être une des plus intéressantes, la nature n'étant nulle part plus étonnante dans ses mas-

ces derniers, plusieurs connaissaient fort bien la Savoie pour en être et l'avoir observée. Tels le secrétaire général Palluel et le sous-préfet Bellemin. Ils ont sûrement donné une contribution précieuse au chapitre de la dissertation préfectorale concernant les *usages singuliers* de la contrée. Sans aucun doute, M. de Verneilh a utilisé de très bonne foi les renseignements qu'il tenait d'eux. Les a-t-il pris dans leur droit sens et interprétés avec un juste discernement ? Voilà toute la question.

Il nous dit, page 293 : « Dans les campagnes, celui qui veut se marier se rend sur le soir, accompagné d'un camarade, chez la personne qui a fixé son choix. Si la demande n'est pas agréée, le congé se signifie en levant un tison du feu et en le dressant dans la cheminée. » Au vrai, nous ne voyons pas bien un jeune homme de chez nous qui va, muni d'un chandelier, faire sa demande en mariage, sans être assuré du terrain, sans que la famille présente au logis participe à la négociation, et qui s'en retourne dérouté par la simagrée de la grobe érigée contre le comâcle. Des témoins auxquels on peut avoir foi, parce que la vie rurale fut pour eux sujet d'expérience et non objet de curiosité, représentent différemment le symbolisme du tison proscripteur. Aux environs de Chambéry, beaucoup de mariages s'ajustaient durant les veillées d'hiver où l'on s'assemblait entre voisins pour gremailler, teiller le chanvre, égrener la meille et faire d'autres menues besognes tandis que les colognes se dévidaient. Il advint parfois qu'un prétendant fixât ses vues sur une jeune fille dont la flamme ne répondait pas à sa flamme, comme on chante

---

ses, dans ses productions, et plus variée dans ses causes et ses effets.

« Je n'entreprendrai pas maintenant de vous développer l'ensemble de ce travail ; mon intention, au contraire, est de ne pas surcharger votre pensée par trop de détails à la fois ; aussi ne vous adresserai-je que successivement les modèles de tableaux que vous aurez à remplir. . . . »

à l'opéra. Devenait-il trop assidu, trop pressant, une bûche dressée dans la cheminée lui signifiait sans esclandre, avec politesse et même avec poésie, qu'il devait renoncer à l'espoir de trouver jamais place à ce foyer. C'était là un geste discret et timide, échappant à l'attention malicieuse de la compagnie, épargnant à celle qui le faisait des explications embarrassantes et à celui qui l'essuyait une humiliation pénible. Ainsi mesuré et encadré, ce geste est naturel et simple. Il n'en va pas ainsi dans la version de M. de Verneilh requérant demande nette et réponse formelle, mise en scène et dialogue. Il y a là une nuance imperceptible à l'observateur placé loin du tableau. Dira-t-on que ces minuties sont négligeables dans une étude toute occupée d'infiniment petits ?

Pour aller vite, cessons d'épiloguer sur les faits proposés en foule dans ce livre. Nous les tiendrons tous désormais bien observés, rendus exactement, authentiques et sûrs. Reste à savoir s'ils concourent à former le tableau savoyard dont on a piqué notre curiosité. Chacune de ces notes, pour servir au dessein de l'auteur, doit traduire un sentiment, une idée, une démarche du type ethnique soumis à cette étude. Le portrait s'achèvera par la réunion de tous les traits épars. Il faut que chaque touche exprime l'état intellectuel et moral d'un groupe, qu'elle soit significative de pensées et d'émotions communes, qu'elle représente des habitudes collectives et constantes, les mœurs du pays et non les caprices d'un individu.

M. Van Gennep nous dit (page 230) qu'à Thonon « si, en soignant un malade, on entend frapper trois coups contre la muraille, c'est signe que celui qu'on soigne doit mourir bientôt ». Voilà une imagination peu banale. Est-elle fréquente et particulière aux bords du Léman ? Est-ce un élément de la pensée ou de la sensibilité spéciale du Chablais ? Le pronom indéfini *on* nous laisse sur ce point dans l'incertitude. Il se prête en effet à des acceptions diverses. Il s'applique tantôt à une foule en général et tan-

tôt restreint son sens à la désignation d'une seule personne. Comment devons-nous le prendre ? Nous parle-t-on de nombreux habitants de Thonon ou de l'un d'eux uniquement ? Ces habitants sont-ils natifs de Thonon ou venus d'ailleurs ? Il faudrait le savoir pour connaître la relation de leur cas avec la mentalité thononaise. Le sûr est que beaucoup de gens ont séjourné entre Rive et Crête sans avoir joui de cette prescience macabre. D'autre part, on rencontre ailleurs des rêveries analogues. Edouard Drumont se croyait favorisé de semblables révélations mystérieuses (1). Peut-on, sur son témoignage, représenter les Parisiens du dix-neuvième siècle comme abonnés à ce téléphone surnaturel ? La signification de pareilles excentricités, indéterminées dans leur étendue et leur profondeur, est saisie par les savants pourvus d'un flair si aigu qu'ils arrivent parfaitement à discerner dans le fumet d'un régiment en marche les effluves subtils de l'esprit de corps. Les gens du commun, réduits au secours de sens épais et d'une intelligence mousse, ne voient là qu'une anecdote bizarre, une lubie singulière, une originalité personnelle et fugace dont il est impossible de rien tirer pour l'exposition générale de la psychologie savoyarde.

Des historiettes de ce genre trouveraient leur emploi dans un récit de voyage où le conteur cueille en passant et rapporte en jouant tout ce qui le frappe ou le divertit. Mais un savant ne saurait baguenauder comme un simple Toppfer. Que font ces fariboles casuelles dans un traité

---

(1) « Le soir je revis mon ami. . . je le quittai vers minuit et, une heure après, j'entendis trois coups espacés frappés dans ma muraille. Tous ceux qui m'ont aimé, à quelque distance qu'ils soient de moi, me font ainsi leurs adieux en partant pour le grand voyage : c'est un bruit particulier et qui ne ressemble à aucun autre ; il a je ne sais quoi de solennel sans être effrayant et fait vibrer quelque chose en moi ; je ne m'y trompe jamais et je me dis : Je vais apprendre la nouvelle d'une mort demain. » E. DRUMONT : *La dernière Bataille*, p. 264.

didactique consacré à démontrer le mécanisme mental d'un peuple, à décrire les cérémonies pratiquées en Savoie par des catégories déterminées de personnes ? A cet effet peu important les fantaisies de tel ou tel individu. Les attitudes, les démarches d'un groupe sont seules instructives. Parmi la fourmilière d'anecdotes qui grouillent dans ce livre, comment distinguer celles qui ont le caractère et possèdent la valeur de documents ?

On nous signale aux Marches et à Myans un rite de mariage émouvant et gracieux. C'est une des plus jolies communications fournies à l'auteur. Ordonnance du cortège, chanson, dialogue à la porte de la demeure nuptiale, investiture de la bru par la belle-mère éperdue de tendresse, cantate finale, tout cela compose le scénario le plus florissant qui se puisse imaginer sans littérature. Cette pastorale se joue-t-elle encore ? A quelle époque était-elle représentée ? L'a-t-on vue exécutée en plusieurs occasions ? Fait-elle ordinairement partie du rituel observé dans les noces ? Comme le théâtre de ce divertissement champêtre était proche, nous avons cherché réponse aux questions que l'auteur eût dû prévenir. De bons témoins interrogés à ce propos n'ont su nous tirer d'ignorance. Ils ne connaissent pas ce poème. Et pourtant la chanson existe. Le texte et l'air en ont été notés. Sans nul doute on a vu le cortège se dérouler au rythme des couplets qui le règlent. Reste à savoir si c'est là une cérémonie d'après le sens fixé par la théorie fondamentale du livre dont nous nous occupons. Supposez qu'au lieu de folkloristes, de simples curieux d'histoire se soient trouvés un beau jour intrigués par cette composition champêtre. Leur premier souci eût été d'en rechercher l'origine. Parmi eux les systèmes de Herder et de Grimm sur l'efflorescence naturelle de la poésie dans la foule, sur la génération spontanée, impersonnelle, anonyme des chants populaires, n'ont jamais eu le crédit que leur accordent les docteurs de la sociologie. Ils ne croient pas plus aux rimes sans rimeurs



qu'aux horloges sans horlogers. Toute pièce versifiée a son auteur, qu'il s'agisse du *Lac* ou de *Zéfans chu nos pontès*, de la *Maison du Berger* ou de *Dian près son goé chu son épala*. Se conformant aux règles élémentaires de la critique, le modeste historien eût voulu savoir d'où venait le poème des Marches, qui l'avait conçu, dans quelles circonstances il avait été formé (1). Peut-être découvrirait-il au terme de son enquête que, pour tel mariage, à telle date, dans telle famille, cette pièce de vers a été composée par une gracieuse enfant qui croyait avoir reçu du ciel l'influence secrète. Mais alors on ne verrait plus là un hymne consacré, l'expansion traditionnelle des sentiments d'un groupe rural. On reconnaîtrait seulement une effusion individuelle d'une âme déterminée dans une occasion fugitive, un de ces épithalames qui se firent de tous

---

(1) On est en droit de regretter que cette curiosité ne travaille pas davantage les collecteurs de chansons populaires. A chercher l'origine, à suivre la généalogie de ces humbles vers, ils connaîtraient que beaucoup de refrains répétés en Savoie sont à peu près autant savoyards que la Malle des Indes, quand celle-ci roule entre le pont de Culoz et le tunnel du Fréjus. Combien, parmi ces pièces, retrouverait-on de versions fautives ou tronquées répandues à travers les pays de langue française par les copies manuscrites de lais moyen-âgeux ou par les florilèges imprimés de l'âge suivant ? Les anthologies des vieux Caveaux ne sont pas inconnues. Le bibliophile Jacob signale à l'Arsenal une rarissime « Fleur des chansons amoureuses », Rouen, 1600, un in-12 de 398 pages où il y a place pour beaucoup de fleurs et de soupirs, de bergères et de cœurs. Sans comparaisons ni références littéraires on court risque d'être égaré par la muse campagnarde. Quel sera l'embarras des folkloristes du vingt-cinquième siècle quand ils entendront chanter *Je vais revoir ma Normandie* à Saint-Nicolas-de-Véroce, ou bien *Sur le bi du bout du banc* à Ecole en Bauges, ou encore *O Brésil, riante patrie* à Bonneval-sur-Arc ? Séparée des diverses disciplines qui la conditionnent, la contrôlent et la complètent, la nouvelle ethnographie se relèguerait parmi les pauvres petites sciences conjecturales sur lesquelles s'apitoyait Renan, sinon parmi les sciences *utiles* dont se gaussait Alphonse Allais.

temps par tous pays. Le genre a des produits divers et inégaux se rattachant tous en définitive au même genre où l'on ne relève rien de populaire, c'est-à-dire de collectif. Quand Victor Hugo dédiait des vers à sa fille sortant de l'église pour suivre son mari à Villequier. . . . .

Ici l'on te retient, là-bas on te désire ;  
Fille, épouse, ange, enfant, fais ton double devoir.  
Donne-nous un regret, donne-leur un espoir.  
Sors avec une larme, entre avec un sourire !

cet épithalame était-il destiné à prendre place dans le folklore normand ? Si la chanson des Marches est un poème de circonstance, composée pour une noce particulière, comme on peut le supposer en l'absence de tout commentaire explicatif et de tout renseignement précis, nous ne voyons aucune raison de l'insérer dans le cérémonial du mariage en Savoie.

Dans ce cas il y a, comme en beaucoup d'autres endroits du livre, abus d'un procédé logique, légitime en soi mais vicié par l'excès. Notre auteur a beaucoup de pente à généraliser, à tirer de vues très courtes des conclusions étendues au-delà de la portée que ces observations de détail permettent. En plus d'une rencontre, cette extension arbitraire est compensée par une excessive restriction qui n'est pas davantage justifiée. Nous apprenons ainsi (page 200) qu'à Tignes, à Saint-Nicolas-de-Véroce, à Seytroux et dans quelques communes des Bauges et de la Semine, on croit qu'aussitôt la mort venue l'âme s'envole droit au ciel et se présente à Dieu pour être jugée. Aux gens d'ici, à ceux-mêmes qui n'ont pas fait un trop long voyage pour découvrir la Savoie, cette remarque n'apprend rien qu'ils ne sachent. Elle les étonne par sa forme limitative. Ils éprouvent une surprise joviale en voyant les noms de cinq ou six localités à une place où il faudrait copier la liste des communes de Savoie figurant dans l'Annuaire administratif ou dans l'Almanach des postes. La citation eût été un peu meublante, il est vrai ; elle ne laissait pas d'être inévi-

table, puisque la croyance signalée existe à Chambéry comme à Saint-Nicolas-de-Véroce et dans toutes les provinces de notre Etat aussi bien qu'en Bauges et en Semine.

L'origine de cette idée si répandue n'est pas difficile à trouver. Pour s'en instruire, il n'est que d'ouvrir un petit livre qui s'appelle le Catéchisme et qui coûte huit sous, si toutefois il n'a pas encore été emporté par le mouvement ascensionnel qui met hors de prix en ce moment tous les objets de première nécessité. Il est regrettable que M. Van Gennep n'ait pas joint cet opuscule à son dossier polyglotte (1). Il en eût tiré bonne aide pour se débrouiller

---

(1) A de nombreuses places de ce livre, les leçons du catéchisme eussent été confrontées utilement avec les données de la nouvelle science. Notre auteur écarte de dessein formé les interprétations strictement religieuses en des conjonctures où l'eschatologie chrétienne serait apte à expliquer le plus simplement et le plus raisonnablement du monde les attitudes et les gestes de populations catholiques. Il mentionne v. gr. à la page 117 des cérémonies funèbres adjointes çà et là aux messes de mariage : chants du *Libera me* et du *De profundis* en présence des couples qui viennent de s'unir par le sacrement. « Je regarde, dit-il, ce rite spécial comme un rite de mort et de renaissance des époux, analogue aux rites de mort et de renaissance des mystères classiques, du taurobole mithriaque, des initiations chez les demi-civilisés ou de l'accouchement chez les Malgaches. »

Parfait. Chacun regarde où il lui plaît et ce que bon lui semble. Mais il ne suffit pas de regarder. Il faut voir. C'est souvent difficile. J'en appelle à tous les myopes. Or il n'y a ici nul mystère taurobolique ni obstétrical. Vous y trouverez tout uniment des actes liés logiquement à un dogme que le catéchisme appelle la « communion des saints », par quoi il entend la communication des biens spirituels de l'Eglise. Les nouveaux époux ne meurent pas plus qu'ils ne renaissent durant l'absoute qui suit la bénédiction nuptiale. Ils s'unissent par le souvenir et la prière, par la charité chrétienne, aux défunts invisibles et présents à la fête de ce grand jour. C'est pour les morts que les supplications du *Libera me* et du *De Profundis* se déroulent au-dessus de l'assemblée, pour les morts qu'une noble et généreuse inspiration

parmi les circonvolutions de nos cerveaux primitifs, objet de ses compatissantes analyses et matière de ses dissertations savantes. C'est une merveille, et nous l'admirons avec le respect qui sied, de savoir par le menu tout ce qui se passait sous les crânes de Néanderthal et de Crô-Magnon. Mais c'est une infirmité, dans un travail de folklore,

---

associe aux joyeuses espérances de la famille qui va continuer. Ces jeunes gens, les parents qui les accompagnent, les amis qui les entourent n'oublient pas les êtres chers qui les ont quittés et qui les attendent. Dans les promesses du bonheur entrevu à ce moment ils font une part aux ancêtres et leur adressent de l'autre côté du tombeau le seul don qui leur puisse servir, les suffrages libérateurs de l'Eglise. — Il importerait surtout de rechercher l'origine de ces pratiques, le temps où ces cérémonies furent instituées. Cela nous donnerait quelques clartés sur les mouvements d'idées et de sentiments de nos prédécesseurs, sur leur attitude en face de l'énigme de la destinée humaine. (Voir dans E. MALÆ, *L'art religieux de la fin du Moyen-Age en France*, le contraste entre les figures sculptées au treizième siècle et les peintures macabres du quinzième et du seizième.) Cela nous découvrirait parfois des gens curieux, tel le bon vieux curé janséniste d'Abondance (p. 117) à qui nous attribuerions volontiers la sombre imagination d'affubler les époux d'un drap noir pendant le chant du *Libera me* après la messe de mariage.

L'explication catholique des cérémonies catholiques ne tient pas, au jugement de M. Van Gennep, contre la théorie du ritualisme subconscient (Voir p. 118). Ce parti-pris vaudrait qu'on le discutât. Nous ne pouvons que le signaler en passant. Il faut bien admettre pourtant qu'il existe en ce bas monde des gens qui, hors du cénacle sociologique, savent ce qu'ils font et pourquoi ils le font. Il y a des mouvements d'intelligence et de volonté qui constituent l'apport de la personne humaine dans l'acte de foi. On prétend borner le drame de la vie spirituelle à de petites secousses subliminales, ou, pour employer une des innombrables images bergsoniennes, à de vagues suggestions flottant à la surface de notre moi comme des feuilles mortes sur un étang. Les réalités intérieures, les réactions de l'âme sont niées par préterition. Mais que valent donc les hypothèses dont on se sert pour contrepeser les arguments adverses ?

« Fâcheuse maladie, diagnostique Montaigne, de se croire si fort qu'on se persuade qu'il ne se puisse croire au contraire. »

de mal connaître le mécanisme mental des populations contemporaines. Il y a là une source de renseignements proches, directs et sûrs, offrant des garanties d'inerrance dont manquent souvent les méthodes comparatives et évocatrices, fécondes en inductions téméraires et en hypothèses saugrenues. Le legs d'atavisme inconscient que chaque individu porte en soi ne constitue pas tout le lot de l'homme venant en ce monde. Nous gardons une large part d'activité spontanée et libre, qui fait notre dignité en même temps que notre responsabilité. Les idées donnant le branle et la direction à ces mouvements de notre âme devraient être le principal objet de l'attention des philosophes et même des sociologues. Ceux-ci trouvent beaucoup plus commode et plus expéditif de réduire notre vie intellectuelle et morale à une sorte de machinisme antédiluvien dont ils prétendent avoir mesuré le gabarit et déterminé les lois. Ils ne voient rien autour d'eux qui ne soit préhistorique, semblables à l'archéologue de la *Grammaire* de Labiche pour qui « ça sentait partout le romain ». Le monde actuel se transforme ainsi en un guignol immense dont les innombrables marionnettes sont mues par des ficelles attachées, dans le lointain des siècles, aux défenses du mammouth ou aux cornes du rhinocéros tichorhinus. En définitive, pour vite écarter une controverse doctrinale étrangère à la discussion présente, nous ne comprenons pas que l'auteur fasse tant de fête aux imaginations polynésiennes érigées en règles universelles et qu'il ne fasse nul compte des données positives fournies par l'observation exacte et minutieuse des êtres réels placés sous ses yeux.

Il faut ici prévenir la parade classique. Nos remarques impliquent-elles une aversion décidée pour les découvertes de la science ? Mais non, mais non. Malgré la crise du français, personne chez nous n'a oublié que science vient de *scire* qui veut dire savoir ; soit, connaître avec certitude. Or, la certitude est ce qui manque le plus au dogmatisme

sociologique si dédaigneux des réalités présentes et si confiant dans les obscures clartés d'époques inabordables. En suivant M. Van Gennep, nous trouvons fort bizarre une science hémiphlégique qui consiste à savoir ce que tout le monde ignore et à ignorer ce que tout le monde sait. Comme dit l'autre, c'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire plusieurs volumes. Les axiomes où ces systèmes s'appuient, les principes d'où ces théories fleurissent ne laissent voir aucune base solide, aucun fondement objectif. Ce sont pures idéologies combinées par les spécialistes qui s'en donnent les gants. Par suite, il faudrait beaucoup plus de crédulité pour devenir derrière eux un savant passable qu'il n'est requis de foi pour demeurer un paroissien médiocre. Chose étrange et embarrassante, on remarque que les véritables préhistoriens n'ont pas la rigueur d'affirmation, le ton de proposition décisive qui éclate chez les sociologues de la stricte observance. Les premiers observent, rassemblent, classent avec soin les vestiges des époques lointaines et les débris des populations disparues. Mais d'ordinaire ils ne s'engagent que timidement dans les voies hasardeuses frayées à l'imagination chimérique et aux interprétations capricieuses des romanciers scientifiques (1). Dédaignant la réserve de ces savants prudents, la nouvelle école au contraire s'élançe éperdument dans les perspectives qu'elle croit ouvertes sur le monde des vieux âges par l'assimilation du sauvage

---

(1) « Déjà semble poindre dans cette relation intime de la tombe et du foyer une première manifestation du vieux culte des divinités domestiques. Certaines autres coutumes sont inspirées peut-être par des conceptions religieuses : telle celle d'inhumer le cadavre dans l'attitude repliée. Nous avons vu que cet usage n'était d'ailleurs nullement général. . . . »

DÉCHELETTE : *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. I, p. 301.

« Malheureusement cette science (la sociologie) est encore en enfance et l'évolution préhistorique ne nous a guère laissé de documents que la sociologie puisse analyser avec sécurité. »

J. DE MORGAN : *Les premières Civilisations*, p. 15.

au primitif. Elle nous conduit hardiment à Saint-Saturnin en doublant la Terre de Feu. Suive qui voudra. Quand la valeur de son postulat aura été confirmée par le temps et vérifiée par quelque preuve, on verra ce qu'il convient d'en faire. En attendant le doute provisoire est permis.

Ces ingénieux chroniqueurs de l'humanité préhistorique projettent dans la nuit des siècles non les lueurs d'une science nouvelle, mais les purs concepts de leur esprit. Ils nous font penser aux éditeurs de la Bibliothèque des Romans au dix-huitième siècle et à leur édition de la Chanson de Roland. Ces savants — tout le monde l'était alors comme aujourd'hui — n'ignoraient pas que la légende de Charlemagne, et notamment le drame de Roncevaux, avait inspiré autrefois des poètes dont les œuvres semblaient perdues. Le comte de Tressan eut tôt fait de suppléer au texte qui manquait. « Voici, dit-il en toute simplicité, ce que nous croyons que chantaient nos soldats il y a sept ou huit cents ans en allant au combat. » Et il troussa quelques couplets où paraît un garde française vif et polisson, mauvaise tête et bon cœur, partageant la fricassée de son hôte,

Buvant du vin avec délice,  
Mais en usant plus sobrement  
Les jours de garde et d'exercice...

ce qui faisait une drôle d'escorte à l'empereur à la barbe fleurie et à ses douze pairs. On s'en aperçut un jour. Dès que le manuscrit de la Bodléienne fut publié, on constata que ces flons-flons n'avaient rien de commun avec le chant que *Turoldus declinet*. Souhaitons que pareil déboire n'attriste pas nos peintres officiels du monde interglaciaire si jamais les archives paléolithiques livrent leurs secrets.

En attendant cette révélation, le folklore ne perdrait rien du fruit de ses enquêtes. Pour lambiner un peu dans la voie de la Culture, les Savoyards n'en sont pas moins des hommes de module ordinaire et portant la forme entière de l'humaine condition. Ils peuvent donc être connus par

les moyens employés de longue date aux investigations de ce genre. Les observateurs de la vie populaire trouveront dans la psychologie et l'histoire des lumières propices à leur étude. A scruter l'âme invariable en eux-mêmes ou chez leurs semblables, ils constateront que beaucoup d'événements de ce bas monde s'expliquent fort simplement sans le secours des hypothèses quaternaires. La fixité de notre nature et la constance de nos facultés finiront peut-être par leur sembler évidentes. Alors, elles leur rendront compte, au moins aussi sûrement que la théorie de la survivance, d'une foule de sentiments, de pensées et d'actes qui se reproduisent sans qu'ils soient transmis. Rien d'étonnant que des êtres identiques, dans des circonstances pareilles, sous l'influence d'agents semblables, aient les mêmes réactions. Il y a répétition, non continuité (1). C'est ce qu'ont très bien saisi les poètes qui, pour la sagacité de l'esprit et la justesse du discernement, ne le cèdent guère aux sociologues :

---

(1) Par analogie (ce qui ne saurait répugner aux praticiens de la méthode comparative) la règle très judicieuse proposée par M. Bédier aux partisans de l'origine hindoue des Fabliaux peut être recommandée à cette place. Elle dirigerait et endiguerait utilement les enquêtes des sociologues égarés dans la pré-histoire :

« Nous nous croyons maintenant en droit d'exprimer cette loi : On peut rechercher l'origine et la propagation d'un conte au cas et au cas seulement où ce conte, réduit à sa forme organique, renferme sous cette forme des éléments qui en limitent la diffusion dans l'espace ou la durée.

« Au contraire, si cette forme organique ne renferme que des éléments qui ne supposent aucune condition d'adhésion spéciale — sociale, morale, surnaturelle — la recherche de la propagation et de l'origine de ce conte est vaine, et c'est le cas de tous ceux pour lesquels se bâtissent les théories.

« Cette loi s'applique non seulement aux contes, mais à toutes les parties du folklore. »

(J. BÉDIER : *Les Fabliaux*. Paris, Souillon, 1893, p. 243.)



Ma l'uom che tu svegli a oprar consumando la vita,  
Te giovinetta antica, te giovinetta eterna,  
Ancor pensoso ammira, come già t'adoravan su'l monte  
Ritti fra i bianchi armenti i nobili Aria padri.  
Ancor sovra l'ali del fresco mattino rivola  
L'inno che a te su l'aste disser poggiate i padri.

Dans ces beaux vers (1), l'habitant de la cité moderne apparaît semblable au voyageur des migrations primitives, frappé de la même admiration par le mystère et la majesté des grands faits cosmiques. Qui de nous n'a connu ce saisissement, aux premières clartés de l'aube, quand la fête d'un jour d'été s'ouvre à l'orient ? De ce que jadis les troglodytes de Lovettaz et de Challes, de l'autre côté de la vallée, éprouvèrent le même enthousiasme, s'ensuit-il que nous nous bornons à reproduire leur attitude par singerie et à répéter leur émotion comme un écho ?

Quand le diable y serait, j'ai mon cœur humain, moi !

a dit le moins savant et le plus profond des poètes. De là, nécessité d'admettre l'incessante mobilité des cas possibles, l'ondolement infini de la vie intérieure, une variété illimitée d'accidents intellectuels et de concilier tout cela avec la permanence à travers les générations successives, des sentiments et des idées qui tiennent aux racines de l'être moral, intelligent et libre.

Ce n'est pas seulement pour l'explication des plus nobles mouvements de l'esprit et du cœur que l'observation psychologique suppléerait avec avantage aux révélations de la nouvelle science. Essayez de fixer votre attention sur les singularités de la vie quotidienne, sur certains modes de concevoir les choses d'un biais qui semble bizarre, sur les préjugés enfin dont vous surprenez le jeu en vous-même ou dans vos entours. Il y aura là matière à réflexion et peut-être, à l'occasion, motif de résipiscence. Parfois vous serez surpris de découvrir un germe de raison

---

(1) G. CARDUCCI : *Odi barbare. All' aurora.*

sous les apparences superstitieuses. Nous connaissons tous par exemple la méfiance nourrie dans l'esprit des paysans à l'égard de certains arbres. Après de vifs ébats quand on est enfant, au cours d'une longue promenade quand l'âge fait ganguiller les jambes, on va se reposer à couvert du feuillage qui suspend son baldaquin au-dessus de l'herbe fraîche. On entend aussitôt gronder charitablement : « Ne vous couchez donc pas sous le noyer ; vous attraperez un chaud-froid ou un casse-tête. Mettez-vous sous le gaïfionier ; là on ne risque rien. » Ainsi se manifeste une prévention partout répandue, fortement enracinée et par-dessus le marché très ancienne. Lucrèce et Virgile attestent que les Romains en étaient coiffés. Il est possible qu'un jour les sociologues nous en montrent le premier noyau germant au crépuscule du monde. Serait-ce un motif plausible d'attribuer à la tradition préhistorique la responsabilité de cette phobie ? Non, si une expérience renouvelée à chaque génération en rendait compte avec une logique satisfaisante. Sur ces matières il vaut mieux s'en rapporter aux terriens qui vivent dans la familiarité de l'active nature qu'aux écrivains dont la compétence, en fait de feuilles, se réduit à celles de papier. Lucrèce, qui a noté le fait et n'était qu'un savant de ville, ne précise rien. Il se borne à signaler l'influence nuisible de certains arbres redoutés du colon crédule et simple. Avec Virgile la note change, parce que nous avons affaire à un vrai campagnard, à un rural pratiquant qui faisait son bien à sa main et réitérait sans cesse le tour du propriétaire. Poète et paysan il ne se borne pas à jouir de l'aspect de son gracieux domaine, il a voulu connaître la raison des choses. Il a observé que les beaux feuillages enrhumant les chanteurs et étioient les légumes (... *solet esse gravis cantantibus umbra..... nocent et frugibus umbræ*). Mais il ne s'en tient pas à ce jugement général et vague. Il dénonce les arbres nuisibles comme le genévrier qui dégage une odeur forte, ou bien l'if dont l'action nous échappe aujourd-

d'hui (1). Eh bien, nous autres paysans sommes tous des types dans le genre de Virgile, attentifs aux détails de la vie rustique, enclins comme lui à passionner la nature. Sous la voûte large et sombre des superbes noyers, surtout de ceux dont nos vallons et nos coteaux portent le deuil et qui, abattus l'un après l'autre depuis quarante ans, ont servi à enmancher les armes de nos agresseurs, sous ce dôme impénétrable aux rayons du soleil, auprès de ces racines amies d'un sol moite, nous avons cru sentir que la terre ne se réchauffait pas et que l'air demeurerait imprégné de l'âcre parfum et de la fraîcheur opaque du feuillage. Cette observation répétée a suffi à entraîner la condamnation de l'arbre suspect, et l'a rendu inapte à l'emploi de champêtre ciel-de-lit. Trouve-t-on là, dans une certaine mesure, un exemple d'aversion héréditaire ? Il se peut. Mais faut-il y voir tout à fait et seulement un préjugé traditionnel ? Non, puisqu'il y a jugement nouveau à tout bout de champ. Il serait donc inutile, en ce cas aussi bien qu'en beaucoup d'autres, d'attribuer des droits d'auteur à nos aïeux amphibies des palafittes du Bourget.

Il en va ainsi d'une foule d'idées, de sentiments, d'actes et de manies dont on trouve des exemples dans les plus lointaines sociétés et qui, reproduites par nous, reparaitront dans un avenir au terme démesuré. Que voulez-vous ? depuis tant de milliers d'années que le monde empire,

---

(1) *Juniperi gravis umbra.* (Eglogue X, vers 76.)

*Taxique nocentes.* (Georgiques II, vers 257.)

Pour l'if, la cause de son impopularité agricole ne se découvre pas facilement. Tient-elle à son architecture et au dommage que le réseau serré de son feuillage persistant portait aux plantes voisines privées de soleil même à l'époque de l'année où la chaleur des premiers rayons eût été bienfaisante ? Il y aurait là un trait banal d'observation, une simple application de sens pratique. Les savants pourront donner à ce petit problème une solution plus élégante et découvrir dans l'anathème virgilien un dépôt de superstition très ancienne, un rebours du culte rendu à l'if par les peuples celtiques.

l'homme ne change guère. Sous les modifications accidentelles et les transformations extérieures, sa nature foncière demeure invariable comme sa destinée. Les contraintes matérielles qui l'entravent ne paralysent pas le jeu de ses facultés ni la liberté de ses décisions. C'est pourquoi nul ne se connaît et personne ne réussit à nous peindre s'il ne fait part dans la conduite de chacun à l'intelligence et à la volonté. Les néo-antiquaires peuvent tant qu'il leur plaira grossir le bric-à-brac de leur magasin préhistorique. Ces collections ont leur utilité puisqu'elles les amusent. Elles sont sans inconvénient tant que nous gardons le droit d'en sourire. S'il y a des gens qui, apercevant la caserne des hussards, se donnent la joie de penser aux amas de chevaux solutréens, grand bien leur fasse. Mais ils auront beau alléguer un texte grec d'où il appert que les dames d'Athènes grondaient leurs marmots qui se fourraient les doigts dans le nez, ils ne nous feront jamais imputer à notre hérédité lacustre l'habitude d'éternuer quand nous commençons un rhume de cerveau.

Avec plus d'abondance et de sûreté que la psychologie, l'histoire offre aux folkloristes une direction prudente et une documentation précieuse. Ces honorables savants se sont imposé la tâche méritoire de décrire et d'expliquer les mœurs populaires. Comme rien ne leur échappe, ils connaissent parfaitement le sens et la mesure du sujet dont ils s'occupent. Ils ne prennent pas le terme qualifiant la matière qu'ils traitent dans son acception philosophique, mais adoptent la synonymie consacrée qui réunit les mœurs, les usages et les coutumes. Or cette synonymie, passée dans le langage courant, doit être soigneusement dissociée dans les dissertations de docteurs qui ont la rigueur et l'autorité de sociologues. Avant de se répandre dans une contrée et de se perpétuer dans le temps, les coutumes ont d'abord été de simples usages, c'est-à-dire des pratiques nouvelles et restreintes, adoptées peu à peu par un certain nombre d'imitateurs, puis continuées et fixées dans le pli

des générations suivantes. Il en fut ainsi des idées et des sentiments traditionnels aussi bien que des actes répétés communément dans la vie ordinaire, enfin de tout ce qui constitue les mœurs d'un pays. Atteindre la racine de ces usages afin de découvrir l'origine de ces coutumes est le seul moyen d'expliquer ces mœurs. Pour cette enquête il n'est meilleur outil que l'histoire. Assurément la besogne ne va pas sans peine ni lenteur. Mais elle paye cette fatigue de notions nettes et de jugements fermes. Dire : en tel endroit on fait telle chose, c'est vite dit, mais c'est vraiment comme n'avoir dit rien du tout, fût-on même capable d'étoffer cette découverte de quelque parallèle océanien ou de quelque antécédent néolithique. Ce qui importe est de savoir d'abord si l'on a rencontré un usage invétéré, ensuite d'en connaître l'impulsion initiale et d'atteindre par là le mouvement d'intelligence et de sensibilité dont ces pratiques ne sont que les poussées extérieures. A quoi l'on arrive seulement à l'aide de l'histoire, tranchons le mot ridicule, de l'érudition.

Il s'en trouve beaucoup moins que de science dans le livre intéressant où nous nous attardons sans ennui. L'auteur ne doit pas manquer de raisons pour justifier cette lacune. De fait, quand on s'est voué à des études qui enserrent l'humanité totale à travers le temps et l'espace, on ne saurait s'enclorre dans la tâche de considérer longuement les Savoyards au microscope. Cette seule excuse serait péremptoire, encore que les humbles et menues enquêtes de l'érudit, conduites par la raison et limitées par le bon sens, ne semblent pas absolument inconciliables avec de plus hautes spéculations intellectuelles. C'était du moins l'avis de Littré : « Il est bon, écrit-il, qu'un esprit facilement enclin à la recherche des généralités soit contraint de s'appesantir sur des détails, très petits mais très positifs. » Ayant passé beaucoup de temps à collationner des manuscrits, à corriger des textes : « Quelque minutieux que puisse sembler un pareil travail, concluait-il, je n'ai

pas trop à m'en plaindre. » Au demeurant, il ne s'agit point ici du plaisir ni du profit intellectuel de l'auteur, mais de la solidité de l'œuvre. Agréable ou fastidieuse, l'étude historique dont l'absence affaiblit le livre de M. Van Gennep était prescrite par le sujet de l'ouvrage. Nous avions même pensé en recevoir la promesse à la page 23 où nous lisons : « Aussi trouve-t-on dans chaque cérémonie déterminée des restes de cérémonies et croyances préromaines, romaines, burgondes, chrétiennes et modernes. Il serait d'un haut intérêt de pouvoir déterminer dans chaque cas particulier quel a été l'apport de chacun des peuples et de chacune des orientations culturelles qui se sont succédé sur le sol de Savoie. » Hélas ! sitôt posé, le problème était esquivé par cette phrase : « Mais dans l'état actuel de notre enquête cela est impossible. » Pourquoi alors ne pas continuer l'enquête et pourquoi substituer systématiquement des conjectures préhistoriques aux explications documentaires dont les éléments faisaient défaut ?

Ces éclaircissements pourraient d'ailleurs se rencontrer quelquefois, à la condition de les guetter avec un peu d'application et de les poursuivre avec un peu de constance, humbles vertus des pauvres érudits. De nombreuses pratiques singulières, préventions bizarres, anomalies de sentiment, excentricités d'esprit se sont introduites, au cours des âges, dans la vie et la pensée populaires. C'est un procédé trop commode de faire mouvoir les masses contemporaines par un seul câble attaché au cerveau imaginaire de l'humanité primitive à l'aide d'une poulie océanienne. Pour que cette ingénieuse machine fonctionne régulièrement, encore faut-il être sûr que toutes les parties en sont bien liées, sans obstacles qui les arrêtent, les enchevêtrent ou les cassent. Or la distance est grande de l'époque actuelle aux périodes pour lesquelles nous manquons même de chronomètre satisfaisant. D'ici là le réseau de vos hypothèses a d'innombrables chances de s'accrocher ou de se rompre. C'est pourquoi les historiens ne sauraient se fier

à un engin aussi frêle constitué d'organes aussi ténus. Ils ont constaté que parfois un nouveau courant intellectuel ou moral traverse l'humanité et en modifie les aspects et les gestes. S'ils étaient admis à interpréter les observations du folklore, ils voudraient connaître l'origine des faits rassemblés dans ces recueils ; à cette fin ils aimeraient à en suivre les filaments nourriciers jusqu'au moment où apparaît le germe initial. L'enquête aurait sans doute des succès variés et inégaux. Elle aboutirait quelquefois à une cause générale, montrant par exemple que telle alluvion de pratiques ou de fantaisies bizarres a été laissée dans le pays par un débordement d'idées étrangères survenu à telle époque. Ainsi nous sommes informés par le *Formicarius* du dominicain Jean Nider, en 1437, que de nombreuses superstitions se propageaient en ce temps-là parmi les populations des Alpes. D'autre part, ce témoignage est confirmé par des documents établissant qu'au quinzième siècle il y eut chez nous, par suite du développement de la démonologie devenue plus commune et plus active à mesure que le moyen-âge déclinait, une forte recrudescence de croyances et d'actes magiques (1). Certaines anomalies du

---

(1) Sur les évolutions de cette maladie superstitieuse dans nos régions, voir HANSEN, *Zauberwahn, Inquisition und Hexenprozess im Mittelalter* (Bonn, 1901). Les archives savoyardes fournissent d'abondantes informations sur cette épidémie intellectuelle dont les accidents se manifestent par les pratiques de sorcellerie si longtemps renouvelées. A tous moments il est question, dans les vieux procès, des *heriges*, de leur impiété et de leur sabbat. On connaît l'horreur persistante attachée si longtemps aux semeurs de peste. Beaucoup de documents ont été publiés sur la terrible répression de la sorcellerie au seizième siècle. Peu de gens échappaient à ce cauchemar. Si Montaigne en raisonnait avec calme (livre III, ch. XI), des savants comme Bodin et Ambroise Paré s'effrayaient sans le moindre doute. Les cavernes et les abris sous roche ne pouvant guère éclairer ce sujet, il serait curieux de rechercher par les procédés historiques quand et comment les superstitions dénoncées par le *Formicarius* se sont répandues dans notre région. Toutes les contrées des Alpes cen-

jugement contemporain, ces préjugés et ces lubies qui vous intéressent, ces lunes que vous apercevez dans la tête de quelques personnes, ne seraient-elles simplement un résidu des superstitions répandues il y a cinq cents ans plutôt qu'un legs de peuplades inconnues dont nous ne sommes pas sûrs de venir en ligne successorale ?

D'autres cas se trouveraient encore où l'enquête historique nous mènerait par des voies plus faciles à des conclusions plus fermes. Prenons dans le livre de M. Van Gennep (pp. 174-175) la *badoche* infligée jadis à l'époux qui s'évadait du veuvage et convolait en secondes noces. Dans ce charivari, notre auteur devine « un rite de protestation de la part des collectivités sexuelles constituées par les adolescents ». Voyons si, hors de cette belle définition sociologique, il n'est quelque moyen tout uni d'expliquer une cacophonie dont témoins, acteurs et victimes n'ont pas complètement disparu. Ayant le plus vif désir de nous instruire, comme quiconque n'est pas savant, nous tâcherons d'abord à fixer à peu près l'époque où la *badoche* a commencé son tapage ; puis, le milieu étant un facteur dont il faut tenir compte dans la formation des coutumes, nous essayerons de découvrir où celle-là a pu rencontrer des circonstances propices à son éclosion, des conditions sociales favorables à son développement.

Il ne s'agit pas, on le sait, d'une tradition savoyarde proprement dite. En effet, l'aire où elle s'étend est fort vaste : elle atteint peut-être les limites de la Chrétienté du moyen-âge (1). Nous n'en serons pas surpris quand nous aurons

---

trales furent contaminées en même temps. Les documents publiés par Hansen dans son second volume (*Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns, etc.*) mentionnent les procès de sorcellerie qui se firent en Savoie au quinzième siècle, de 1430 à 1477, à Chambéry, Annecy, Chamonix, de même qu'en Suisse et en Dauphiné.

(1) Pour la France, Gaston Paris croit avoir rencontré le plus ancien document relatif au charivari dans les compléments ajou-



vu que cet usage bruyant n'est que la déformation grossière d'un précepte et d'une règle ecclésiastiques. Remarquons avec plaisir qu'il ne fut point question jusqu'à présent de charivari préhistorique. D'où l'on est admis à inférer que les tessons de poteries entassés dans notre musée ne sont pas les débris des tumultueuses badoches qui auraient troublé autrefois la baie de Grésine (1). On peut passer vite sur l'époque romaine ; l'état de la société vers la fin de la République et sous les premiers Empereurs ne

---

tés par Chaillou de Pesstain au roman de Fauvel (commencement du quatorzième siècle). Le texte donné par l'*Histoire littéraire* (t. XXXII, p. 146) montre des gens déguisés sous des accoutrements baroques et menant un tintamarre endiable. Tous ont des instruments sonores : poëlons, clochettes, tambours, etc.,

Dont si hanz brais et hautes notes  
Fesoient que nul ne puet dire.

La composition de cet orchestre et l'harmonie de cette musique de chambre se retrouvent dans une badoche dont Gregorovius eut le régal vers 1850 à Genazzano (*Promenades en Italie*, p. 222).

Si, du Latium, nous remontons au nord, nous retrouvons la même *balouria* à Yvrée. (DURANDO : *Studi eporediesi*.)

Dans son *Glossaire du patois de la Suisse romande* (Lausanne, 1866), le doyen Bridel rapporte un récit vaudois de charivari où le thème commun est reproduit sans variante sensible.

En temps et lieux si divers on reconnaît toujours le scénario du divertissement qui a été continué à Chambéry jusqu'à une époque récente.

(1) M. Van Gennep range (page 61) les badoches parmi les cérémonies préchrétiennes. C'est grand dommage que, suivant l'habitude, il ne justifie pas cette assertion par une preuve. On eût aimé à recevoir de lui des informations sur l'époque où le charivari commença et sur le lieu qui fut son berceau.

Connaissant mal les temps lointains où il se promène à l'aise, nous ne saurions deviner quand ni comment se forma la prévention dont il s'agit ici. Les législations anciennes tendaient d'ordinaire à assurer la continuité de la famille, proscrivaient le célibat, prévenaient souvent par de rigoureuses obligations les suites des unions infécondes ; elles ne devaient donc pas être hostiles aux noces réitérées. Le mariage était une institution sociale prescrite par la loi dérivée du culte familial. D'ailleurs

comportait pas la gêne d'un scrupule contraire à la répétition des noces. La pratique du divorce, la substitution du moderne contrat de louage au primitif *consortium omnis vitæ*, les mesures inventées par Auguste pour arrêter la dépopulation menaçante, la facilité des mœurs autorisée depuis longtemps par d'illustres exemples, tout concourait à éloigner des âmes les sentiments qui plus tard y germèrent et ont laissé une trace visible quoique généralement insoupçonnée dans les ébats grotesques de la basoche. Malgré les rigoureuses prescriptions du pouvoir, la désorganisation de la famille était parvenue à son dernier période quand le Christianisme commença l'œuvre de régénération du monde. Il s'appliqua à reconstituer le foyer, non pas en multipliant artificiellement les ménages, suivant l'erreur des vaines lois Julia et Pappia Poppæa, mais en consolidant ceux qui étaient régulièrement formés. Son inspiration se découvre aisément dans la législation du bas Empire. Elle se manifeste aussi dans l'opinion nouvelle qui éclôt alors et tend à prolonger le lien de la fidélité conjugale par delà le tombeau. De là naît, par méprise de jugement et abus de logique, la prévention populaire hostile aux secondes noces. Où il n'y avait en réalité qu'un simple conseil de perfection et un souci élevé d'édification, le sentiment public a pu entrevoir, soit par l'influence latente d'anciennes hérésies, soit par interprétation exagérée de

---

cela n'empêchait pas les sentiments, comme on dit. Si l'Andromaque de Racine soupire

Allons sur son tombeau consulter mon époux,

on ne met pas en doute que la touchante veuve ne porte sur ses habits comme en son cœur le deuil du héros qu'elle pleure. Mais l'Andromaque de l'Enéide, arrosant de ses larmes et de ses libations la tombe fictive où elle visite les mânes d'Hector, rentre ensuite au logis retrouver son troisième mari qui l'attend sans impatience. Nuances de sentiments, différences d'institutions. Pourquoi, le sachant, ne pas nous dire à quelle époque et à quelle occasion la basoche s'est mêlée à tout cela ?

quelques dispositions conciliaires (Neocesarée et Laodicée), un semblant de condamnation formelle. Ce préjugé un peu confus à l'origine, va se fortifier au cours des siècles suivants où l'œuvre de la civilisation chrétienne sera compliquée par la ruée des Barbares.

Un moment arrive où l'Eglise, dont l'autorité est affermie, peut user de tout son ascendant sur les peuples convertis à sa doctrine. L'organisation de la famille lui apparaît justement comme la base et l'étai de l'ordre social qu'elle construit de toutes ses forces. C'est aussi le point où elle rencontre la plus violente résistance, se heurtant aux passions débridées de néophytes que leur nature brutale et leur vie errante n'avaient guère façonnés au joug du droit nouveau. D'où le nombre et la minutie des précautions que prend la puissance ecclésiastique afin d'établir solidement l'indissolubilité du mariage et la fixité du foyer. L'une de ces industries les plus ingénieuses est justement celle qui concerne les secondes noces. D'après ce que les anciennes chroniques rapportent sur la volubilité conjugale des rois des deux premières races, on pressent quels désordres et quels crimes devaient troubler les ménages parmi ces hordes de Germains à peine libérés et parmi les populations gallo-romaines tarées par la contagion du mauvais exemple. Le sacrement avait bien transfiguré le mariage en le consacrant. Mais les meilleures choses ne sauraient être gardées avec trop de précaution. Pour garantir la sécurité de la vie familiale, il était sage de brider le désir de changement des époux, de les river le plus solidement possible à leurs engagements. Les gens tiennent à ce qu'ils ont lorsqu'ils ne voient pas jour à se procurer mieux. Joint que la rareté hausse toujours le prix des choses. Aussi les Barbares durent-ils s'ingénier à conserver leur femme, du moins évitèrent-ils de s'en défaire, quand ils s'aperçurent qu'ils auraient peine et honte à la remplacer. Ce bon sentiment fut encouragé par la défaveur que, provisoirement et opportunément, l'Eglise infligeait aux secon-

des noces, leur refusant l'honneur des rites nuptiaux ordinaires, destituant de certaines prérogatives les bigames, c'est-à-dire quiconque épousait une femme non vierge (1).

Cette disgrâce religieuse frappant les mariages réitérés ne pouvait rester sans influence sur les sentiments de la foule très attentive aux doctrines et très assidue aux offices de l'Eglise. Mais elle dut changer de caractère et d'expression en changeant de milieu. Elle prit la forme rude et violente des esprits auxquels elle était communiquée ; elle éclata en huées grossières et en facéties criardes, en badoches. Les secondes noces, simplement déconseillées et humiliées par le rituel, furent moquées et honnies par le public. D'une défaveur théologique muée en aversion populaire sont issues les brimades dont pâtaient les époux récidivistes. Cette animosité persista longtemps après que le sentiment d'où elle tirait son principe eut cessé d'être per-

---

(1) « L'Eglise voyait les secondes noces avec une certaine défaveur, aussi leur refusait-elle la bénédiction nuptiale (Canons 1 et 3 X, *de secundis nuptiis*, IV, 21) ; elle n'admettait pas non plus dans les Ordres l'homme veuf s'il s'était auparavant marié deux fois ou même s'il ne s'était marié qu'une fois avec une femme veuve. Elle se refusa toujours à tenir compte des prescriptions contraires du droit féodal qui imposaient aux veuves l'obligation de se marier. Mais enfin, tout en critiquant les secondes noces, elle les tolérait sans difficulté. » (GLASSON : *Histoire du Droit et des Institutions de la France*, t. VII, p. 172.)

Sur les suites ennuyeuses de l'innocente bigamie dont nous parlons (appelée par les vieux canonistes bigamie interprétative), écoutons les lamentations de Matheolus au XIII<sup>e</sup> siècle (vers 530 sq.):

Tant sont confondus les bigames ;  
Plato les excommenia ;  
Point de beneïçon n'y a  
Es noces de leur assemblée,  
Qui souvent se fait à l'emblée  
Par doute de charivari.

Lafrasse : *Etude sur la liturgie de l'ancien diocèse de Genève* (Genève, Jullien, 1904) mentionne, page 497, un rituel du diocèse indiquant la bénédiction spéciale pour les secondes noces.

ceptible. Le jeu où elle se manifestait se conservait grâce aux avantages qu'il offrait aux acteurs et aux témoins. Une badoche était un joyeux divertissement pour les badauds toujours empressés à jouir d'un spectacle ; c'était une bonne affaire pour les musiciens qui tiraient rançon de leurs victimes.

Son bien premièrement et puis le mal d'autrui, un sport qui procure ce profit et cet amusement devait avoir la vie dure. Aussi a-t-il continué pendant des siècles, alors que l'on n'en avait oublié la signification et que l'on n'en connaissait plus l'origine (1).

Cette explication historique d'un grossier badinage est

---

(1) Les abus de la badoche et les scandales qui en résultaient suscitèrent de bonne heure la réprobation de l'autorité religieuse. Martène et Durand (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 560, 654, 923, 1118) citent plusieurs ordonnances synodales qui nous font connaître les désordres auxquels cette pratique donnait lieu. On constate que déjà au quatorzième siècle l'ancienne prévention ecclésiastique contre les secondes noces était effacée des esprits bien que la pratique rituelle en eût gardé quelques traces. L'un des évêques cités par Martène et Durand motive ainsi son arrêt d'excommunication contre les acteurs du charivari : « *Item insuper, quia mortuo viro vel uxore vir vel mulier solutus est a lege viri vel mulieris defuncti respectivè, et non solum ad secunda vota imo ad septima et ulteriora licitum est transire de licentia Apostoli dicentis : Mortuo viro mulier cui voluerit nubat in Christo.....* »

Par ces condamnations, les évêques et les synodes visaient particulièrement les attentats contre la liberté matrimoniale des veufs. Les mêmes excès, en diverses occasions, troublaient les cérémonies de mariage ou de baptême. Ils sont réprimés par des peines sévères dans les Statuts d'Amédée VIII. Ce Code vise : « *ad compescendos nonnullorum mores qui dum exorcizantur* « *infantes in baptismate in valvis ecclesiarum, dum etiam fiunt* « *desponsationes conjugum benedictionesque eis dantur, verbis* « *indecentibus necnon permissionibus et tumultis sacramentorum* « *predictorum celebrationem turbare presumunt.* » (*Vetera et antiqua Statuta*, édition de Turin, 1530, livre I.)

sans doute un peu longue et sinueuse, clochant par endroit pour n'être pas continuellement appuyée sur des textes qui marquent avec évidence la liaison du principe doctrinal à la sérénade populaire. Néanmoins, hypothèse pour hypothèse, celle qui résulte de faits constatés sûrement et régulièrement ordonnés vaut encore mieux que les conjectures tirées de systèmes préconçus démesurément allongés par des interprétations arbitraires. En l'espèce où nous sommes, elle garde par surcroît la vertu de suivre les procédés de la science auguste enseignée dans l'ouvrage dont il est question en ce moment. Le maître de la nouvelle école l'a dit : « Il est possible que la vie sociale ne soit que le développement de certaines notions ; mais, à supposer que cela soit, ces notions ne sont pas données immédiatement. On ne peut donc les atteindre directement, mais seulement à travers la réalité phénoménale qui les exprime. Nous ne savons pas *a priori* quelles idées sont à l'origine des divers courants entre lesquels se partage la vie sociale, ni s'il y en a ; c'est seulement après les avoir remontés jusqu'à leur source que nous saurons d'où ils proviennent » (1). Eh bien ! de bonne foi, quel autre moyen que l'histoire, quel autre procédé que l'enquête historique nous procureront ces notions fondamentales, condition préliminaire et base indispensable des spéculations sociologiques ?

L'utilité de ces recherches ne pouvait échapper à M. Van Gennep. Versé dès longtemps dans les études ethnographiques où l'étendue de ses connaissances, la variété de ses travaux, le succès de ses publications l'ont mis hors de pairs, il connaît à merveille les lois du genre qui a défrayé son talent et établi sa renommée. Par conséquent on doit s'attendre qu'il fera sans tâtonner un emploi heureux des méthodes recommandées en l'occurrence. Aux pages 58-64 de son livre, s'offre à point un chapitre où les règles de la méthode historique sont rigoureusement prescrites et où il

---

(1) DURCKHEIM : *Règles de la méthode sociologique* (1904, p. 35).

est facile d'observer quel compte il en a tenu et comment il les a suivies. Nous allons voir cela d'un peu près.

Constate-t-on « l'existence en Savoie, autrefois ou de nos jours, de classes d'âge proprement dites qui soient comparables aux hétaires grecques ou mieux aux Knaben et Burschengesellschaften de certaines régions de l'Allemagne et de la Suisse ? » C'est une grande question. Personne, à notre su, ne l'avait posée chez nous jusqu'à présent. Examinons-la sous les auspices de notre auteur et à la lumière de son livre.

De dire que les gamins et les jeunes compagnons de nos contrées furent groupés en classes d'âge, ce serait imprudent, d'après M. Van Gennep, parce que nul document n'en témoigne. Nonobstant il ne croit pas raisonnable d'exclure la supposition que ces groupements aient existé dans notre pays. En effet, sans omettre l'intervention des Allobroges et des Burgondes, il fait état de la proximité de la Suisse d'où les sodalités juvéniles auraient pu être importées en deça du Léman par les habitants germaniques des régions bernoises. Si l'on s'en tient à la vraisemblance, cette contagion hypothétique n'a rien que de très probable. D'autant plus que les Messieurs de Berne ou les fruitiers d'Appenzell ne furent pas les seuls étrangers qui s'enbardirent à fréquenter chez nous. Sans compter que nos compatriotes furent toujours enclins à courir le monde où il leur était facile de s'approvisionner de vues nouvelles et d'habitudes d'emprunt. Ce serait une erreur de croire qu'avant la fondation des Syndicats d'initiative nos vallées étaient fermées aux visiteurs et cadenassaient des reclus. L'idée que notre race a fermenté en vase clos durant des siècles est une lubie de gens persuadés que l'homme a commencé d'exister le jour qu'il a été appelé à l'honneur d'élire des conseillers d'arrondissement. C'est aussi une illusion de rêveurs qui n'aperçoivent dans le bon vieux temps que des théories édifiantes de pèlerins dociles, silencieux et recueillis cheminant vers le ciel sous les

pennons de leurs seigneurs et les bannières de leurs curés. En fait, nulle époque historique ne représente dans le passé cet âge d'or ou de fer comprimant dans un ordre immuable les populations immobiles. La curiosité, l'ambition, l'avarice, le goût d'aventure, l'appétit du gain, la manie itinérante, toutes les passions et tous les vertiges qui remuent les hommes, agitaient l'humanité antérieure à la diffusion des journaux et à l'organisation des trains de plaisir. Pour ce qui est du sujet en débat ici, il faut tenir comme certain que la Savoie, dès les temps les plus anciens, avait par tous côtés de nombreux contacts avec les nations les plus actives de l'Europe occidentale. Elle hébergeait des troupes d'hôtes. Elle émettait des bandes d'émigrants. En conséquence, nul doute qu'elle n'ait été exposée fréquemment aux influences d'idées et d'habitudes reçues des peuples voisins. D'où ce corollaire : rien ne s'oppose à ce que l'on découvre ici une copie plus ou moins fruste des *Gesellschaften* helvétiques ou allemandes (1).

---

(1) Quand la bibliothèque savoyarde possèdera l'Histoire de l'Emigration qui lui manque encore, on saura à quoi s'en tenir sur notre sociabilité et nos facultés d'adaptation. A un gentilhomme qui se plaignait de l'avarice de ses terres, Henri IV conseillait d'y planter du Gascon : « Ça pousse partout », disait-il. Le Savoyard ne se repique pas avec moins de facilité ni moins de réussite. Au temps des fréquentations suisses que signale M. Van Gennep, nos compatriotes avaient étendu fort loin leurs relations extérieures. Vers le Nord ils dépassaient Berne. En 1582 le Cercle de Souabe adressait des doléances aux Etats de l'Empire siégeant à Augsbourg, au sujet des Savoyards « qui, avec leurs marchandises, se présentent non seulement aux particuliers dans les villages et les bourgs, mais pénètrent dans les châteaux et les couvents pour offrir leur marchandise aux gens de la noblesse et des conditions élevées, si bien que les commerçants indigènes sont ruinés par cette concurrence. » (J. JANSSEN : *Geschichte des deutschen Volkes, etc.* Fribourg en Brisgau, 1903, t. VIII, p. 16.) — Vers le Midi, nous n'avons pas de moins belles relations. Quand Don Quichotte, recru de fatigue et bleu de coups, rentre



Malheureusement nulle trace d'institutions de ce genre ne se montre dans les documents. Voilà donc une affaire réglée, au compte d'historiens qui ne sont pas des mystagogues. Interrogés sur ce point, ils répondront allègrement qu'ils ne veulent répondre pour n'en savoir rien du tout. Mais un savant se résout avec peine à dire : J'ignore, qui est pourtant un des mots les plus scientifiques de la langue française. Il est encore mieux empêché de consentir à cet humble aveu quand il s'est muni d'un système confectionné d'avance en vue duquel il cherche à recueillir des faits qui s'y emboîtent et des arguments qui s'y adaptent. Or, cet apriorisme se décèle à chaque page d'*En Savoie*. M. Van Gennep a édifié sur ses vastes et profondes études des théories dont, visiblement, il se tient tout à fait assuré. Il est pourvu d'un outillage sociologique très complet, très perfectionné, très ingénieux. Il possède notamment un petit meuble simple mais commode, solide quoique extensible, divisé en nombreux compartiments, enjolivé d'élégantes étiquettes. Chaque case y correspond à un rite, et chaque particularité notée dans la vie ou l'histoire s'y classe automatiquement dans le rite préparé à le recevoir. Il y a les rites d'agrégation, de séparation, de marge, de purification, etc., etc. ; les rites de passage où nous espérons bien voir défiler l'échelle de Maché ; les rites de barrage où il conviendrait d'utiliser la passeraile de

---

au village (1<sup>re</sup> partie, chap. 52), la femme de Sancho demande à son mari quel profit il a retiré de son métier d'écuyer : « Quelle Savoyarde m'apportes-tu ? », dit-elle, faisant allusion au cadeau, appelé *Sabogana*, dont se munissaient au retour les innombrables Espagnols qui passaient chez nous. — Le prince des bibliophiles romains d'alors avait un Savoyard pour cocher, Georges Barzin, à qui il fit un legs testamentaire, mais à qui il eût mieux fait de remettre, pour les apporter ici, quelques-uns de ses trésors manuscrits trop rares dans nos dépôts. (DE NOLHAC : *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 76.) — Voir d'ailleurs les fondations innombrables et variées qui rappelaient dans nos paroisses le souvenir des émigrants.

Rumilly. Comme il s'y trouve encore un tiroir réservé aux classes d'âge, force est de découvrir un moyen de le remplir. Cherchons.

A défaut de preuves documentaires montrant les classes d'âge en fonction, il voit des indices révélant la survivance de ces groupements dans plusieurs sociétés observées par les historiens en des siècles peu reculés. Ces réunions d'enfants ou de jeunes gens ne présentent pas sans doute, avec pureté et avec éclat, tous les caractères scientifiques du genre. Les rites primitifs d'entrée ou d'initiation en ont été éliminés. Déchet regrettable, lacune fâcheuse ! Toutefois l'œil exercé du sociologue trouvera encore à se satisfaire dans ce qui reste :

« En 1412, toute une troupe d'enfants, au nombre de 450, allèrent en cortège au devant du duc Amédée VIII revenant à Chambéry, et ce n'est pas sans raison que Perrin rappelle à leur propos l'institution des *principes juventutis*. Aux siècles suivants le recrutement de ces *enfants* se restreignit de plus en plus, d'abord aux enfants des bourgeois, puis de riches et enfin de nobles qui formèrent une sorte de garde d'honneur aux princes de la Maison de Savoie quand ils séjournèrent à Chambéry. » (*En Savoie*, p. 64 )

Ecartez pour un instant la solidarité par génération, les classes d'âge, les rites et toute la quincaillerie savante ; supposez qu'un simple *Chambrolain* sans malice examine, à la seule clarté des papiers d'archives, ces graves faits sociaux de la chronique locale. Qu'y verra-t-il ?

Le duc de Savoie qui a fait un pèlerinage à Saint-Antoine de Viennois regagne sa capitale. Les fonctionnaires de la cour et les autorités du municipale conviennent de l'aller recevoir en forme officielle, comme nous disons, aux limites de la ville marquées à l'ouest par le pont de Cognin. La population ne saurait manquer à la fête ni être privée du spectacle. Mais si tout le monde va au Biolley, que deviendra la niâ ? Pour la tranquillité des parents et la joie des enfants, on décide que ceux-ci participeront à la liesse

générale. Ils y ajouteront la grâce de leur minois et le tapage de leur babil, en défilant sous la surveillance du *rector scholarum* secondé par ses pédagogues. Grâce aux libéralités du budget, ils recevront de petits drapeaux qui occuperont leurs doigts durant la pluie des discours et de petites miches de pain qui sustenteront leurs forces après qu'ils se seront bien égosillés. Quoi de plus simple que cette démarche, de plus banal et de plus constant que cette mobilisation enfantine ? Les Précieux du scientisme peuvent y entendre une infinité de choses. Il y a en réalité autant de philosophie dans un corps de ballet ou d'esthétique dans une compagnie de pompiers que de sociologie dans cette promenade de potaches réquisitionnés pour une pompe officielle, où le personnage de l'antique *princeps juventutis* était tenu par un vénérable barbacole (1).

---

(1) Jadis comme aujourd'hui l'enfance classique, sans représenter la classe des enfants au sens inauguré par notre auteur, fut utilisée dans les cérémonies publiques et les fêtes officielles. Qui n'a assisté au défilé des écoles, un jour de liesse administrative ? Citons deux extraits des vieux registres de la municipalité chambérienne relatifs à cet usage très antique et toujours nouveau :

20 avril 1497 (pour l'arrivée du duc Philippe) : *Ibidem ordinant quod syndici fieri faciant sumptibus ville 200 vel 300 pennuncellos armorum ducalium, qui pennuncelli per syndicos expediantur parvis pueris illius ville qui mandentur cum ipsis pennuncellis obviam Ill. D. N.*

10 avril 1510 (arrivée du duc Charles) : Ont été vérifiés les corsellets pour les petits enfants pour la venue de S. A. et s'en sont trouvés 80 garnis de morrillons et espallures.

Il serait facile de montrer, en d'autres jours de fête, le rôle réservé aux enfants dans les réjouissances publiques. En 1598, garçons et filles sont sur pied et la ville fait fabriquer pour les leur remettre 800 ou 900 bannières blanches.

Le concours de cette petite foule gesticulante et babillarde anime les pompes officielles. On en use de nos jours. On s'en servait il y a bien longtemps. M. Giry en rapporte un exemple emprunté à un chroniqueur flamand du XII<sup>e</sup> siècle. Quand le comte Guillaume de Flandre fait son entrée à Saint-Omer en 1127,

Voici d'autres enfants : les *enfants de ville*. Quelle place leur donnera-t-on dans la série germano-suisse des groupements juvéniles organisés et hiérarchisés ? Nous éliminons la question préalable de savoir s'il entrerait un élément essentiel de « classe d'âge » dans les sociétés dont s'occupe notre auteur. A vrai dire ce principe y paraît peu volumineux, s'il n'en est même tout à fait absent. Ce ne sont pas les impulsions de la « solidarité par génération » qui rassemblent les écoliers en face d'un tableau noir ou les courbent sur des livres. Contemporains mais surtout condisciples, avant que d'être liés par les règles de cette solidarité, ils le sont, de mauvais gré souvent, par la règle de trois, par celle des participes, ou celle du *que retranché*. La même remarque s'appliquerait aux *Enfants de Ville* si, pour ces derniers, il n'était expédient d'abrégier le débat en notant tout d'abord que l'on se trompe quand on les prend pour des enfants. Du plus loin qu'il nous souvienne, ils forment un corps militaire municipal sous les ordres d'un chef désigné par les syndics. La ville jouissait de privilèges anciens qui l'exemptaient de recevoir garnison dans son enceinte. Fort jalouse de franchises strictement respectées à cette époque où les pratiques étaient beaucoup plus libérales que les idées, elle pourvoyait elle-même au soin de l'ordre intérieur et de la sécurité publique. Les Chambériens étaient astreints au service de la milice et l'on est fort intéressé lorsqu'on parcourt aux archives le procès-verbal d'une revue bourgeoise où sont notés, rue par rue, maison par maison, les effets d'équipement et les armes dont les

---

« les jeunes garçons vinrent au devant de lui portant des arcs et des flèches ; agiles et rapides ils s'avançaient au devant du comte rangés par bataillons, simulaient de se préparer au combat, bandaient leurs arcs et semblaient prêts à accueillir à coups de flèches le comte et sa suite. Derrière et à une certaine distance, les bourgeois en armes attendaient l'arrivée du comte et le retour de leurs enfants. » (*Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes*, fascicule 31, page 50.)

particuliers disposent en cas de mobilisation. A vrai dire, cet appareil guerrier n'est pas imposant. Tel citoyen possède une cuirasse ou un pot de fer, tel autre une pique; celui-ci a une hallebarde; celui-là est pourvu d'une arquebuse, mais il lui manque les pièces les plus indispensables d'un accoutrement martial. L'élite de cette garde nationale en bouton est représentée par les Enfants de Ville qui sont dirigés et encadrés à la façon d'une troupe de guerre, qui s'entraînent aux évolutions et aux exercices du métier (1), et qui, s'ils manquèrent la gloire de vaincre l'ennemi dans

---

(1) Partout où les Enfants de Ville se présentent à nous, ils apparaissent en équipage militaire, adonnés aux jeux préparatoires de la guerre.

A Montmélian, en 1590, ils forment un corps auxiliaire utilisé pour la défense de la place. Ils ont des corps de garde qu'ils tiennent seuls, certaines portes de la ville sont confiées à leur vigilance. Ce sont de véritables soldats, volontaires mais régulièrement hiérarchisés et disciplinés, remplissant leur office avec un zèle qui porte ombrage à la garnison du château, à telle enseigne que nous voyons d'aigres disputes éclater entre ces guerriers rivaux.

En 1574, à Annecy, les Enfants de Ville se signalent par un simulacre de petite guerre durant les fêtes qui ont lieu à l'occasion de la naissance de Charles-Emmanuel de Nemours. Un bastion de terre a été érigé au Paquier. S'étant divisés en deux troupes ils livrent un combat autour de ce fortin qui est défendu et pris d'assaut.

Sous forme de compagnie bourgeoise, on voit loin de chez nous les Enfants de Ville participer aux pompes officielles. Le Loyal Serviteur (chap. xxviii) décrit l'entrée de Louis XII à Rouen « qui fut fort triomphante : car, si les gentilshommes y firent leur devoir, les enfants de la ville n'en firent pas moins ».

A regarder de près, les Enfants de Ville du XVI<sup>e</sup> siècle sont les héritiers de l'abbaye ancienne. Les agitations belliqueuses de ce temps troublé ont tourné les esprits vers de nouveaux exercices. N'oublions pas que la Savoie était au pouvoir de la France quand fut rendu en 1548 l'arrêt du Parlement de Paris contre les représentations des Mystères. A partir de 1564, à Chambéry, ce sont les écoliers du collège qui procurent à la population le spectacle de pièces dramatiques ou musicales.

les combats, eurent fréquemment, dans les défilés, le plaisir d'émerveiller leurs concitoyens. Au cours du temps, l'organisation d'une armée territoriale par Emmanuel-Philibert et les restrictions graduelles de l'indépendance communale rapetissèrent le rôle et l'importance de la compagnie chambérienne, épreuve effacée de l'Escadron de Savoie. Les Enfants de ville subsistèrent virtuellement, si l'on peut ainsi parler, et se remirent en selle à de certaines occasions. Mais ils ne représentaient plus qu'un corps de parade, un peloton de brillants cavaliers, convoqués à de rares cérémonies, fournissant une escorte aux Souverains lorsqu'ils revenaient visiter leur ancienne capitale. Ce que nous venons de dire, et que les vieux papiers montreront à quiconque y jettera les yeux, établit que la similitude des noms n'implique ici aucune parenté entre ces gens d'armes volontaires et les aimables galopins qui acclamaient Amédée VIII à Cognin en 1412. Les folkloristes, comme tout le monde, doivent se tenir en garde contre la piperie des mots. *Enfant*, aussi bien qu'une infinité de vocables de notre langue, est un terme enrichi d'acceptions diverses. Tantôt il indique un état d'âge ; tantôt un lien de génération. Parfois, et c'est le cas à présent, il est pris dans un sens figuré, marquant par exemple un simple rapport de filiation morale ou d'obligation intellectuelle. Alors il n'y faut point chercher des traits d'un signalement physique, car on serait éberlué de voir des « enfants de la patrie » qui n'ont plus de dents, ou des « enfants des Muses » qui n'ont plus de cheveux. M. Van Gennep a été l'innocente victime d'une catachrèse, comme pourra le devenir, dans trois ou quatre cents ans, le sociologue qui prendra nos officiers d'Académie pour de vaillants guerriers chargés de conduire au feu les poilus de l'Institut (1).

---

(1) Il est inutile de hausser le talus de ces notes trop multipliées en alléguant des exemples où le mot enfant est pris dans cette acception. Une seule citation suffira entre cent autres. Nous

On relève beaucoup d'autres inexactitudes dans les pages d'*En Savoie* où sont retracées quelques formes de notre vie sociale aux environs du XVI<sup>e</sup> siècle. Le parti-pris que l'auteur apporte à ces études demeure la cause inévitable de ces erreurs. Il s'est forgé un système où les faits doivent entrer de force et où trop souvent ils se coincent après avoir été tordus et défigurés. Son dogmatisme affaiblit la clarté de son observation. Entre lui et les bonshommes qu'il regarde s'interposent sans cesse les mannequins scientifiques de son musée : rites, classes d'âge et autres « catégories » acceptables seulement si on les prend comme des divisions correspondant à un besoin logique de l'esprit et non comme des moules déformant la réalité positive. Mauvaise condition pour voir avec netteté. Dangereuse tentation de ne pas regarder assez longtemps et d'assez près. On s'en aperçoit à ce qui est dit des basoches et abbayes savoyardes entre les pages 58-64. Cette dissertation est fort touffue encore qu'elle soit vague. Elle est confuse et embrouillée. Il s'agit, comme tout à l'heure, de discerner les éléments de solidarité par génération que peuvent recéler les groupements établis en Savoie sur le modèle des *Gesellschaften* teutoniques. D'où un premier chapitre sur les basoches qui semblent ainsi avoir précédé les abbayes, et un autre sur les abbayes qui paraissent distinctes des basoches. Nomenclature, chronologie, description, tout dans ces paragraphes réclamerait des éclaircissements. Faute de temps et d'espace, et aussi par convenance d'opportunité, on ne songe pas à faire ici les rectifications nécessaires. Quelques remarques au plus bref suffiront.

Trouve-t-on en Savoie des basoches importées de France

---

la tirons d'une requête enclose dans un sac de procédure de 1579 : « A nos Seigneurs supplie maître du Noyer praticien et moderne fermier des onces de la chair, que nonobstant par louable coutume soit octroyé et permis aux enfants et autres de cette ville prendre part aux trois tirages... » Nous lisons : « aux natifs et aux habitants de Chambéry. »

avant le XV<sup>e</sup> siècle, confondues avec les sociétés de tireurs privilégiés mais distinctes des abbayes contre lesquelles s'escrime plus tard le président Favre ? (1). Il est bon de circonscrire un sujet avant de le traiter. Il est indispensable en outre d'en bien séparer les différentes parties. Pour

---

(1) Il y aurait lieu de faire encore des observations de détail que nous écartons par souci de brièveté. P. 60, M. Van Gennep rapporte à un arrêt du Sénat de 1560 des commentaires du Président Favre qui visent un arrêt de 1612. (V. Cod. Fabr. Lib. I, tit. V, def. VIII.) La décision susvisée de 1560 nous est inconnue. Peut-être faudrait-il la reporter au 18 novembre 1559 où le registre du Sénat porte inhibition de faire abbayes, charivaris et autres assemblées illicites. On trouverait aisément trace de mesures prises antérieurement contre les abus des sociétés abbaïques. Le livre I des *Statuta vetera et antiqua* édicte des peines sévères contre les gens qui « *in speciem diabolorum per habitum difformes seipsos transfigurant arma interius et exterius portantes per foros, per nudinas, vicos et plateas civitatum, villarum et locorum patriæ nostræ, cum ruina discurrentes et deambulantes, agricolas et ceteras personas simplices et quietas violenter pignorantes, etc., etc.* ».

Ce passage nous permet d'observer en Savoie les déportements des acteurs de *Diablerie* qui, après avoir tenu leur rôle dans la pièce, gardaient leurs horribles atours et s'en servaient pour épouvanter et rançonner les habitants de la ville et des villages voisins. (Cfr. JOLIBOIS : *La diablerie de Chaumont*, et E. SERRIGNY : *Un mystère de S. Martin à Seurre en 1496*, Dijon, 1888.)

Nous ne connaissons qu'un texte dont on pourrait argumenter au dam de la primitive abbaye chambérienne : c'est une ordonnance des syndics en 1502, mandatant une petite somme pour oblation d'une marotte aux compagnons de la ville. Ce joujou était, avec le sac à coquillons et le chapperon à oreilles d'âne, l'insigne des Sots de la Basoche que peint Marot dans sa *Seconde épître de l'âne au coq*. Néanmoins il serait abusif de conclure de ce colifichet à l'existence chez nous de basochiens ou d'Enfants sans Souci. En effet, notre abbaye avait ici comme partout l'emploi d'organiser les fêtes publiques et, entre autres, les représentations théâtrales. On sait que très souvent une sottie ou jeu de pois pilés servait de parade et, pour ainsi parler, de lever de rideau à ces séances dramatiques. Dans la foule des acteurs de tout âge et de tout rang qui participaient à la fête devait se



ne l'avoir pas fait, M. Van Gennep est tombé, à notre humble avis, en beaucoup d'erreurs. Il a fusionné plusieurs groupes dont il convient de discerner les diverses origines, les caractères spécifiques et les buts distincts. Basoches, abbayes, compagnies d'archers, coulevriniers ou arquebussiers, enfants de ville, sociétés de faubourgs, tout cela forme dans son livre un magma dont ses lecteurs auront peine à tirer quelque idée claire. Il faudrait examiner à part chacune de ces associations sportives, martiales, musicales, dramatiques, chicanières ou bambocheuses. L'enquête, quoique longue, serait aisée dans nos archives locales. Bornons-nous au point marqué plus haut et, comme en toute science bien faite, commençons par nous assurer de nettes définitions.

1° Jusqu'à production de preuve documentaire, nous ne croyons pas à l'existence en Savoie, vers la fin du moyen-âge ou la période attiguë, de basoches qui seraient d'importation française. A cette époque existent chez nous les abbayes observées en beaucoup de localités. — 2° Nous rencontrons les premières basoches à Chambéry au seizième siècle ; elles n'ont à ce moment aucun lien avec les abbayes préexistantes. — 3° Plus tard les abbayes ont à peu près disparu comme sociétés organisées sous cette

---

constituer, en ces rencontres, une section comique chargée des exercices de farce. La marotte était pour eux.

N'oublions pas qu'Andrieu de la Vigne fut secrétaire du Duc de Savoie et habita Chambéry peu d'années avant la représentation de 1502. Or Andrieu de la Vigne s'est occupé de ces farces en même temps qu'il composait des Mystères. Parmi les sotties analysées par G. Picot dans la *Romania* (1878, n° 26) il en est une que l'on attribuait communément à Gringore ou à Jean Bouchet, mais où il faudrait plutôt reconnaître une œuvre de notre poète ducal, à raison du fatras de vers batelés, équivoqués, rétrogrades, etc., etc., que cette pièce renferme. La marotte de 1502 ne suppose pas une basoche chambérienne, mais un groupe de compagnons de l'abbaye qui font la parade avant la pièce ou dans les entractes.

étiquette, mais quelques-uns de leurs déportements leur survivent et se renouvellent par simple jeu de nature, pour ce que rire, faire du bruit, tracasser le prochain est le propre de l'homme. C'est le nom de la basoche qui reste imprimé à l'organisation de ces divertissements tapageurs (1).

Dans ce tableau résumé et sec, rien ne cadre avec la peinture que fait M. Van Gennep de ses groupes d'âge. Non seulement l'ordre de succession des différentes sociétés y est interverti ; les titres qui les désignent changent eux-mêmes. Dira-t-on que c'est affaire de mots ? En l'occurrence les noms des choses ont leur prix. Qui se trompe sur l'étiquette se trompera mieux encore sur le contenu. Pour le moment il s'agit d'histoire, c'est à-dire d'une science ayant pour premier office de décrire les faits avec exactitude et précision et fondant ses jugements sur des données positives. Qui s'en sert doit l'employer selon la rigueur de ses méthodes. En plusieurs genres où elle ne joue qu'un rôle passager et pour ainsi dire postiche, elle n'aurait garde de relever les petites bévues qui ne lui causent point de dommage. Si Théràmène vante le tumulte pompeux d'Athènes et de la cour à l'époque de Thésée, si ailleurs Cornélie ergote sur la seigneurie de César et la nature de l'hom-

---

(1) A Chambéry le point de suture est visible. Dès le quinzième siècle les *socii* de la ville étaient groupés en abbaye. Il y eut une basoche judiciaire vers 1540-1550. Puis, plus rien. Le 14 février 1602 grande réunion pour reconstituer l'Abbaye de la Basoche « qui aurait été discontinuée jà quelques années en ça à cause de l'injure et malheur des temps ». Georges Cize est élu abbé et ce choix est ratifié ensuite par le premier Président du Sénat et par le Conseil de ville. Depuis ce temps-là, il n'est plus question d'abbaye, on ne parle que de basoche. Mais sous des noms variables l'institution n'a pas foncièrement changé. Pour Froissart et ses contemporains les gens d'armes débandés des compagnies d'aventure s'appellent simplement *compagnons*. Au quinzième siècle on les appelle *routiers*. C'étaient les mêmes gens sous titres divers. En notre temps de réclame, nous savons tous quel cas il faut faire des étiquettes.

mage qui lui est dû, personne n'est choqué de ces anachronismes. On pense, l'espace d'une seconde, que l'historiographe Racine fréquentait à Versailles chez le grand Roi et que l'avocat Corneille ouït débattre des litiges féodaux au Parlement de Rouen. On ne s'arrête pas à des pointilleries de date et de couleur locale qui rompraient le charme de *Phèdre* ou de la *Mort de Pompée*. Mais la sociologie est une science qui plonge dans l'histoire par toutes ses racines (1). Par conséquent elle se doit à elle-même de suivre avec une fidélité scrupuleuse les règles de la critique historique, dont la première est d'éprouver soigneusement les documents mis en œuvre, et la seconde d'en interpréter exactement le sens.

Nous ne croyons pas que, suivant ces lois, l'auteur d'*En Savoie* eût parlé avec tant d'assurance des basoches d'importation française qu'il aperçoit ici au moyen-âge. Ses descriptions s'accordent mal en ce point avec les récits tirés jusqu'à présent des archives locales. De nombreuses pièces originales compulsées en divers dépôts induisent à juger autrement qu'il ne fait des sociétés bruyantes et un peu débraillées dont les ébats égayaient ce chapitre de son

---

(1) « Reste donc que la condition préalable et nécessaire de la physique morale soit l'exploration méthodique, par l'histoire, des faits du passé, et, en même temps, l'observation des sociétés existantes qui représentent peut-être des stades plus anciens de notre propre évolution, et sont ainsi au regard de nous comme du passé vivant. Si nous avons une connaissance approfondie de l'histoire de la vie religieuse dans les diverses sociétés humaines, de l'histoire comparative du droit, des mœurs, des arts et des littératures, de la technologie, en un mot des institutions, nous serions infiniment plus près que nous ne le sommes de la science proprement dite, de la réalité sociale. » (LÉVY-BRUHL : *La Morale et la Science des mœurs*, 1907, p. 127.)

« L'histoire au sens vulgaire, c'est-à-dire l'étude des faits passés, tient une place incontestée dans les sciences morales. Cette histoire ne peut évidemment être faite que par la méthode historique. » (SEIGNOBOS : *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, 1909, p. 165.)

livre. Tout cela ne peut être exposé aujourd'hui qu'en un résumé très succinct. Il suffira de noter les différences qui frappent à première vue.

Remarquons d'abord qu'aux quinzième et seizième siècle les papiers authentiques ne parlent pas de basoches quand il s'agit des bandes joyeuses déchainées en certains jours de fête à travers la plupart des paroisses de ce pays. En ce cas, il n'est jamais question que d'abbayes. C'est ce vocable qui est invariablement employé dans les actes contemporains. Il se trouve toujours sous cette forme générale à Chambéry. Ailleurs il est déterminé par des épithètes qui marquent l'esprit badin ou le but déréglé de l'institution : *abbatia Follaterie* aux Echelles, 1506 ; *abbatia mali regiminis* à Montmélian, 1522 ; *abbatia mali gubernii* à Argentine, 1519. En français, l'appellation d'abbaye de Malgoverne est aussi fort commune (1). Mais il n'est pas fait alors mention de basoche.

Celle-ci apparaît à Chambéry vers le milieu du seizième siècle. Le berceau où on la découvre et la forme qu'elle reçoit nous induisent à y voir une société d'importation française telle que M. Van Gennep la présente. Seulement on n'y discerne aucun des éléments constitutifs des anciennes abbayes. C'est encore moins une confrérie religieuse

---

(1) Ce titre : *abbatia mali regiminis*, est le plus commun. Nous le rencontrons en 1497 à Grenoble. (ULYSSE CHEVALIER : *Le mystère des Trois Doms*, p. 657.) C'est l'équivalent du *Malprofich* réprouvé par le Synode d'Avignon en 1337. (MARTÈNE et DURAND : *Loc. cit.*, t. IV, col. 560.)

Si l'occasion permettait le plaisir, on aimerait à chercher comment tout cela se rattache au concept de vie sociale qui dominait le moyen-âge et que Lorenzetti a traduit dans ses allégories du Buon Governo et du Mal Governo qui décorent le Palais de Sienne. Par ce détour on en viendrait à examiner la théorie piémontaise qui, des premières Società popolari, fait passer les ennemis du Buon Governo, de l'Ordre Moral, dans les Abbazie degli Stolti. (Cfr. TURLETTI : *Storia di Savigliano*, et GABOTTO : *La vita in Asti al tempo di G. G. Allione*, p. 60, note.)

comme on pourrait le croire d'après ce que notre auteur dit à la page 59 de son livre. C'est tout simplement une réunion des clercs de judicature et par là elle ne diffère aucunement de la corporation parisienne qui a inauguré le titre passé ensuite à toutes les organisations similaires. De 1536 à 1559, le pouvoir judiciaire fut exercé en Savoie par les officiers de François I<sup>er</sup> et d'Henri II. Rien de surprenant que l'arrivée des magistrats français accompagnés de secrétaires et autres collaborateurs ait provoqué la naissance d'une association de basochiens sur le modèle des sociétés des villes parlementaires. A Chambéry, au lieu d'une basoche, il y en eut deux. L'une groupait les clercs du Parlement, l'autre ceux des juridictions subalternes. Ces bons confrères faisaient d'ailleurs mauvais ménage, à ce que démontre un sac de procédure de 1554 où l'on voit le roi de la grande basoche, Claude de Marthod, chercher noise au prince de la petite basoche, maître Villaret, à propos d'armoiries corporatives usurpées par les grimauds du bailliage.

Par la suite des temps, le nom de basoche élimine peu à peu celui d'abbaye ou plutôt les deux termes désignent indifféremment les mêmes sociétés adonnées aux divertissements des fêtes traditionnelles. Le titre ancien se retrouve parfois dans les actes publics. Il paraît encore fort visible dans un livre imprimé à Chambéry en 1613 : « *Les Fanfares et courvées abbadesques de Roule Bontems de la haulte et basse coquaine et dépendances* » (1). Mais doréna-

---

(1) Ces « Fanfares », rééditées à Paris en 1863, vivront longtemps dans la mémoire des bibliophiles grâce à une particularité qui n'a rien de littéraire. Charles Nodier tenait cet opuscule parmi les raretés de son cabinet. Il le remit pour l'habiller au relieur Thouvenin qui, s'inspirant des Eve, imagina une jolie composition de rinceaux de feuillage et de compartiments dorés. Les amateurs furent ravis et commandèrent des imitations. De là les reliures à *la Fanfare* qui depuis près de cent ans gardent le parrainage du petit bouquin sorti en 1613 des presses chambériennes de Dufour.

vant les deux mots sont synonymes. On les verra employés l'un pour l'autre dans un procès du commencement du 17<sup>e</sup> siècle. Le Code Fabrien (Lib. I, tit. V, défin. VIII) mentionne un arrêt rendu en mai 1612 *contra abbatiam Montismeliani*. Les joyeux drilles de cette société furent condamnés pour avoir enfoncé la porte d'un cellier appartenant aux chanoines de la Sainte Chapelle. Ils tentèrent une revanche par voie judiciaire. On lit au registre de la Chambre criminelle du Sénat à la date du 31 janvier 1614 une requête présentée par l'Abbé de la basoche de *Montmélian* tendant à ce que les chanoines de la Sainte Chapelle soient contraints par réduction de leur temporel pour faire la collation accoutumée tant le jeudi gras que dimanche suivant à tous ceux de ladite basoche. Ils reçurent satisfaction pour le jeudi à charge de se comporter modestement et de ne commettre aucun scandale.

Voilà donc, séparées et successives, l'abbaye d'abord, puis la basoche judiciaire qui n'a rien de commun avec l'abbaye, ensuite la basoche et l'abbaye identiques sous des noms interchangeable, enfin la basoche persistant seule jusqu'à une époque voisine de notre temps. De ces distinctions chronologiques ou formelles M. Van Gennep ne semble pas s'être avisé au cours de l'étude superficielle qu'il a faite. Au demeurant ce ne sont pas les seules lacunes et les seules erreurs à relever dans cette partie historique de son livre. En voici une qui peut être notée en passant à cause du prix que la théorie des rites y attache. On lit page 59 : « Bien que les basoches fussent à quelque degré des confréries religieuses..... on ne discerne dans les documents conservés aucune allusion à ce qui correspondrait à des rites d'initiation..... » Nous ne connaissons pas les documents que M. le professeur a consultés ; mais il existe des sources d'où se peuvent tirer des informations contredisant ses renseignements. Un seul fait pour ébaucher la preuve. En 1524, à Saint-Remy en Maurienne, une rixe donna lieu à une enquête judiciaire. La bagarre avait

été occasionnée par un rassemblement de l'abbaye de cette paroisse. On installait l'abbé, N. Laurent de Verdon, seigneur de Marthod. A la cérémonie avaient été invités les confrères de Saint-Etienne-de-Cuyne qui avaient envoyé une délégation conduite par N. Antoine de Mareschal. Avant le banquet se fit l'intronisation du nouvel officier qui fut coiffé d'une feuille de papier en forme de mitre et reçut en main un bâton crochu et sur la tête un grand seau d'eau froide.

Ces remarques faites, continuerons-nous d'épiloguer sur les points contestables qui se rencontrent à d'autres endroits dans ce chapitre du livre de M. Van Gennep? (1) A quoi bon une controverse qui, trop longue, vite fastidieuse, semblerait de notre part outreucidante? Les redressements tentés à l'aide de textes d'archives ne serviraient de rien contre une thèse de métaphysique sociale où nous n'apporterions ni compétence ni intérêt. La dissertation abbadesque de notre auteur, fort embrouillée et un peu titubante en dépit de son air accort et assuré, fait paraître de plus en plus que la solidité de sa documentation historique demeure inégale à la hardiesse de ses déductions philosophiques. Mais il ne s'agit point ici de théories excédant les limites du présent concours et passant très haut par-dessus notre humble jugement. Nous voilà donc quittes

---

(1) Pour bien faire, il faudrait carder à fond la documentation enmêlée et bourrue de ce chapitre d'*En Savoie*. On prouverait ainsi que les sociétés dont on nous entretient ne sont pas constituées d'après les principes de la solidarité par génération et de la classe d'âge. Cet élément sociologique ne se retrouverait pas même dans les frasques incongrues de l'abbaye de Saint-Valentin. Au registre du Sénat de 1672 il y a une requête de cette bizarre congrégation demandant que, malgré la résistance du prieur Claude de Regnauld de Chalod, elle soit maintenue dans le droit d'occuper le cimetière de Bissy le jour de S. Valentin. La requête est présentée par « les bourgeois et habitants du faubourg de Maché » sans aucune acception d'âge, sans aucune exclusion de génération.

envers le sociologue. Libre à lui de reconnaître les classes d'âge postulées par son système dans les diverses sociétés savoyardes dont il retrace confusément les vicissitudes en quelques pages combles et vides. Bien qu'il nous fâche un peu de nous trouver tatoués quand nous espérons nous voir peindre, nous ne pouvons prolonger cette discussion de théories étrangères et supérieures à notre examen. L'historien seul en est cause, étant seul invité par feu M. le Docteur Caffé. Avec tous les égards dus à un écrivain de grand renom et d'autorité imposante, usant de sincérité qui est vertu française et d'euphémisme qui est grâce académique, nous lui exprimons le regret de ne pouvoir classer son ouvrage dans un concours réservé aux travaux intéressant l'histoire de Savoie.

Cette histoire, nous la retrouverons en joignant les trois auteurs qui nous attendent au terme de cette revue et qui, par des mérites divers, ont fixé notre attention et doivent se partager nos suffrages.

Voici d'abord les ouvrages de M. l'abbé J. Mouthon intitulés : *Le Villard et la Vallée de Boège avant la Révolution* (Annecy, 1914, 276 pp. in-8°), et *La Vallée de Boège pendant la Révolution* (105 pp. in-8°). Ces études concernent une gracieuse région sise aux confins du Faucigny et du Chablais, embrassant le haut bassin de la Menoge et un coin du bassin du Foron qui forment à présent le canton de Boège. L'auteur tire ce nom du mot *boé* et, d'après cette étymologie, croit que son pays fut appelé Vallée des bois à cause des forêts qui s'étendaient jadis en cet endroit. Peut-être se trompe-t-il ; en tout cas il ne montre pas comment le bas latin *boscum* a abouti à Boège. La racine *bos* semblerait frayer entre ces noms une route plus directe et plus courte. Par analogie on serait guidé par l'équation *Bovicæ* = BAUGES qu'établissent des documents certains. De plus on trouverait dans le vocabulaire de la basse latinité *boagium* qui signifie soit « terre en jachère »,



soit *tributum quod ratione boum pendebatur*, et qui s'est conservé dans l'appellation Boage ou Buage aux environs de Chambéry.

Pour écrire l'histoire de cette contrée, l'auteur a utilisé, nous dit-il au seuil de son premier volume, des notes réunies par un vieux médecin du pays, le Dr Pinget, décédé en 1883. Il est fâcheux que le dossier constitué par ce studieux praticien, qui semble avoir eu pour les recherches archéologiques un goût vif et heureux (1), n'ait pas été conservé tout entier ; car, à en juger par les références qui s'y rapportent, il eût fourni d'abondants et précieux renseignements. Il a gardé entre autres un texte fort rare, une inscription latine rappelant le souvenir des religieux acémètes qui auraient fondé à Burdignin, dès le début du sixième siècle, le premier sanctuaire de la vallée.

Dans la première partie de cet ouvrage se rencontrent quelques renseignements généraux sur l'organisation féodale et religieuse de la contrée au moyen-âge, sur les principales seigneuries, sur les familles notables qui en furent pourvues, sur la vie des populations qu'abritait cette paisible vallée. En ce qui concerne ce dernier point, on recueille avec plaisir deux documents relatifs à l'existence communale d'autrefois. C'est d'abord une délibération des habitants du Villard passant en 1465 une reconnaissance à Janus de Savoie ; puis, en 1491, un accord conclu entre

---

(1) Dans une lettre que le Dr Pinget écrivait le 30 septembre 1853 à un amateur chambérien nous lisons : « ... J'ai pensé que peut-être vous seriez bien aise d'y ajouter des lettres autographes du président Favre bien conservées et portant l'empreinte de son sceau. J'en ai six réunissant ces deux qualités... Je suis aussi possesseur d'environ quatre-vingt et plus de lettres de Charles-Emmanuel I duc de Savoie. J'en ai du baron d'Hermance, du grand Frédéric roi de Prusse, de Harlay de Sancy, du duc de Biron, de Joseph Bonaparte, de Lacépède, des ducs de Savoie-Nemours, de Marie épouse d'Henri IV, que je pourrai aussi vous céder... »

les habitants de Boège et leur seigneur (d'après l'analyse parue en 1894 dans les *Mémoires* de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome XXXIII, p. x). Les actes de ce genre, très nombreux dans nos archives, nous font pénétrer dans l'intimité des associations rurales qui ont préexisté, indépendantes et actives, à l'organisation administrative de nos communes. Il y a là une mine d'informations historiques encore peu exploitée et qui doit attirer l'attention de nos érudits. Les pièces publiées à ce sujet par M. Mouthon sont très intéressantes. Notons toutefois dans la reconnaissance de 1465 une erreur de transcription qui a engendré une faute de traduction. La convention stipule un paiement à faire *in manibus salterii Combæ Boegii*, c'est-à-dire entre les mains du gérant, du gardien, de l'économe du domaine de la Combe de Boège. Le copiste, par une majuscule, a transformé en nom propre le mot indiquant la fonction, et l'auteur a fait du sautier un personnage qu'il appelle Salteur de la Combe de Boège. Or le sautier est un individu qui administrait une propriété rurale, autrement dit un messier, *custos prædii, qui fructuum servandorum gratia prædio præest*, dit du Cange. D'autre part *salterius* n'a pas donné en français Salteur qui vient de *saltor*, forme déviée de *sartor*, tailleur, par un phénomène de rhotacisme très fréquent autrefois chez nous où l'on mêlait indifféremment balme et barme, arbalète et albarestes et ainsi de suite.

En parcourant le livre de M. Mouthon, on s'arrête avec agrément à plusieurs endroits où se rencontrent d'utiles notes historiques. Si le récit d'un procès engagé par deux communes voisines qui se disputent la propriété d'une montagne semble un peu long et fort minutieux, quelques chapitres retiennent l'attention par la variété et la précision des renseignements qu'ils exposent sur de piquants épisodes de la vie militaire sous l'ancien régime, sur la peste, l'émigration, les écoles, sur l'occupation espagnole de 1742-48, sur l'opération des affranchissements. C'est

surtout la chronique religieuse du Villard qui occupe le fond et prend la part principale de l'ouvrage. Sur cette matière, l'auteur a rassemblé une documentation abondante qui lui permet de développer avec beaucoup de détail et aussi avec une complaisance communicative les annales ecclésiastiques de son village natal. Il est aisé de comprendre et juste de louer le sentiment délicat qui a guidé sa plume. Serait-il permis néanmoins d'observer que l'ampleur avec laquelle sont rapportés tous les faits relatifs à la vie paroissiale d'une seule localité risque de rompre l'équilibre du livre où, d'après le titre, on s'attend à trouver une histoire de la vallée de Boège unie à celle du Villard? Le sujet de l'étude étant double, la proportion qu'exigeait cette disposition des matières n'était pas facile à garder. En fait, il faut bien reconnaître que la place réclamée par la paroisse centrale a fort réduit celle qui revenait à la région qui lui sert de cadre. Des huit communes groupées dans le canton de Boège, la moitié à peu près ne sort guère de l'ombre. Les curieux d'histoire savoyarde le regrettent, sans rien reprocher à l'estimable auteur, maître de son œuvre et libre de l'ordonner à son gré, mais uniquement par la contrariété de ne pas trouver dans cet important ouvrage l'éclaircissement de vagues notions qui piquent leur ignorance.

Il y aurait notamment la seigneurie de Boège à laquelle se rattache un problème qui intéresse les origines féodales de notre contrée. Sur la famille portant ce nom et pourvue de ce titre, M. l'abbé Mouthon reproduit les données fournies par le Regeste genevois et une généalogie désossée de l'*Armorial*. Dans un ouvrage particulier sur la vallée de la Menoge on s'attendait à trouver davantage. On eût aimé à voir discuté et éclairci un problème d'érudition savoyarde engagé dans la seigneurie des nobles de Boège. Ce fief eut jadis des rapports de vassalité avec la famille de Chambéry. Quels étaient les liens de nos dynastes avec cette région éloignée? D'où leur venait cette part de suze-

raineté en Faucigny?(1) D'autre part, quand l'ère féodale va se clore, nous voyons le titre de Boège porté par les nobles de Ville. Comment ces gentilshommes étaient-ils venus en partage de fief avec les Saint-Michel? (2) Toutes questions qui se rattachent à l'organisation féodale de nos régions et dont l'éclaircissement ne se trouverait nulle part plus opportunément que dans une histoire de la vallée de Boège.

Une autre institution de cette contrée retient la curiosité des lecteurs attentifs aux détails de notre histoire provinciale. C'est le prieuré de Burdignin dont on nous a raconté, au début du livre, l'intéressante origine remontant au sixième siècle. On eût aimé à suivre jusqu'au bout les vicissitudes de cet établissement ecclésiastique qui dut garder longtemps une certaine importance à en juger par la qualité des gens auxquels la commende en fut donnée, des Rouer, des de Sales, des de Lambert et des Bellegarde au dix-septième siècle. C'était à coup sûr un bénéfice très enviable et à ce propos nous relèverons en passant une observation qui vaut d'être brièvement discutée. M. l'abbé Mouthon écrit page 81 : « Le gouvernement d'alors (XVI<sup>e</sup> siècle) comme celui d'aujourd'hui se désintéressait des nécessités matérielles des prêtres dans nos paroisses, et jusqu'à la Révolution les prêtres vécutent de la dîme comme ils vivent de nos jours de l'œuvre du culte. » Au vrai, la

---

(1) Il y a aux archives de Turin (Faucigny-Province) des documents sur ce sujet :

1283, 30 juin : Pierre de Boège reconnaît tenir en fief de Rodolphe de Chambéry tout ce qu'il a dans la vallée, une maison forte à Rochefort et une autre à Faucigny (n° 1, paquet III).

1289, 11 septembre : Jacques, Guillaume et Amédée frères de Boège reconnaissent à Rodolphe de Chambéry comme ci-dessus (n° 27, I).

1260 : Rodolphe de Chambéry vend à Humbert seigneur de Chatillon pour 600 livres viennoises tout ce qu'il possède dans le Faucigny avec grâce de rachat (n° 5, I).

1290 : Guillaume fils de Rodolphe de Chambéry cède à Béatrix de Faucigny l'hommage de Raymondet fils d'Aymon de Chissé (n° 1, VI).

(2) Par un mariage de Rochette-de Ville ?

dime fut-elle jamais seule en Savoie à fournir les ressources du clergé paroissial? Ne s'ajoutait-elle pas au revenu des biens-fonds, aux rentes fondées, aux droits cultuels? Le gouvernement n'ayant rien à voir à la formation de ce budget, pouvait-il être responsable de l'emploi de ces sommes? Il était admis alors que l'Eglise, société indépendante, se gouvernait et s'administrait dans la plénitude de sa souveraineté reconnue. A ce titre elle gérait elle-même sa fortune. S'il s'est rencontré des cas où le curé de paroisse, le bénéficiaire à charge d'âmes n'obtint pas une part équitable du patrimoine commun, ce déficit ne saurait être imputé à la malveillance ni à la lésine du gouvernement civil qui ne touchait ni ne répartissait ces revenus. D'ailleurs la condition du clergé de la vallée de Boège était-elle si misérable au seizième siècle? A la page 17 du livre de M. Mouthon, nous voyons que le prieur séculier de Burdignin payait au desservant de cette paroisse, en 1562, une congrue de 350 florins. Que représente cette allocation en espèces sonnantes? Le florin était la cinquième partie de l'écu d'or sol coin du Roi; cet écu contenait une quantité d'or égale à 11 francs 22 centimes de notre monnaie, ce qui met le florin en chiffres ronds à 2 fr. 25. Par conséquent 350 florins équivalent à 787 fr. 25. Mais dans toute opération de ce genre, il faut tenir compte du pouvoir d'achat du numéraire, pouvoir très différent à des époques éloignées. Le coefficient 3 paraîtra sûrement raisonnable à quiconque compare les marchés des deux périodes que nous confrontons. On a donc  $350 \times 2.25 = 787.50 \times 3 = 2.362$  francs 50, ce qui met la congrue de M. le curé de Burdignin en 1562 à un taux dépassant sensiblement le chiffre des traitements établis depuis la Révolution par les gouvernements concordataires ou autres (1).

---

(1) Nous voyons la cure de Burdignin conférée à G.-L. Alardet, ancien précepteur d'Emmanuel-Philibert.

Pour convenir à un personnage de cette qualité le bénéfice

S'il est permis de relever, en parcourant ce livre, quelques lacunes que nous regrettons et quelques assertions qui pourraient être contestées, il n'en est pas moins équitable de reconnaître le mérite d'un auteur qui a mis une consciencieuse application à réunir les matériaux de son étude et beaucoup de soin à la rédaction de son récit. Il y a certains points ou des remarques et même des réserves seraient opportunes. Mais c'est à la défectuosité du plan bien plutôt qu'à la négligence de l'écrivain que l'on doit s'en prendre. L'histoire générale de la vallée de Boège est un peu trop bornée par places à la chronique paroissiale d'une circonscription ecclésiastique (1). Malgré de petits défauts et des trous fâcheux, *Le Villard et la Vallée de Boège* est une œuvre à laquelle nul amateur d'histoire locale ne saurait refuser son suffrage, surtout si l'on joint à ce volume la brochure qui l'accompagne, où le tableau de la *Révolution dans la Vallée de Boège* est tracé à l'aide de documents nombreux, sûrs, expressifs et bien liés.

---

devait être fort souhaitable, d'autant plus que le titulaire avait à prélever sur son revenu les honoraires du desservant effectif.

(1) On nous donne un peu trop généreusement les vers faux d'un vénérable humaniste loué pour sa « connaissance approfondie de la langue latine », mais un peu novice aux règles de la métrique et de la prosodie. De ses distiques une bonne moitié est à réformer. En voici un specimen :

Sit gravis, constans, residens nec munera spectet...  
Delicias tandem Italiae deflendo reliqui,  
Sed Viuvium prima est patria mihi.

La place occupée par ces vers n'eût-elle pas été mieux tenue par une brève notice rappelant le souvenir de Louis-Henri Duchesne, né à Boège vers 1735, guillotiné à Paris le 12 novembre 1793, après avoir été intendant de la comtesse de Provence, membre de l'Académie de Turin et avoir mis au jour diverses publications dont l'une est consacrée à l'agriculture en Savoie? A noter aussi que Hudry Menos est originaire du Villard. Chacun a le droit de juger à sa guise le caractère et la carrière de ce personnage. Dans une histoire de son village natal son nom et ses écrits sont-ils omis sans inconvénient?

Le volumineux manuscrit, qu'a envoyé M. Simon, instituteur à Saint-Baldoph, raconte l'histoire de la petite commune de Planaise, près de Montmélian (1). A force de recherches poursuivies à travers des archives variées et de nombreux auteurs de la bibliothèque savoyarde, l'auteur a constitué un dossier imposant qui peut se diviser en quatre parties.

Dans la première, la plus intéressante pour le lecteur étranger à la localité dont traite cette étude, sont rassemblés les renseignements relatifs à l'histoire générale de la commune depuis le moyen-âge jusqu'au temps actuel : tableau des fiefs, liste des familles nobles représentant l'autorité sociale et détenant la part éminente de la fortune privée sous l'ancien régime ; opération des affranchissements qui modifie profondément cette organisation séculaire ; rafle des biens nationaux qui, sous la Révolution, change l'assiette des classes.

---

(1) M. Simon a relevé avec soin dans les documents de diverses époques toutes les formes qu'affecte le nom de cette commune. Elles se ramènent en définitive à la même étymologie topique : *Planities*, plaine, campagne découverte. Ces appellations, tirées de l'aspect physique, se rencontrent partout. Il y a au revers du Plateau central une région dénommée la Planèze. Dans nos anciens états de Savoie il faut prendre garde que cette similitude de graphies n'induisse en méprise. Nous nous souvenons d'avoir rencontré et noté une de ces confusions dans une des précieuses pièces manuscrites réunies par M. le Marquis Léon Costa et malheureusement dispersées il y a vingt ans. (Une part infime, beaucoup trop modique, en est venue à la ville de Chambéry.) Le compte de Rodolphe Barralis, châtelain de Chambéry 1300-1301, mentionnait une livrée *in cavalcata versus Voyronum pro negotio Bastitæ Planesiæ*. L'éminent historien crut retrouver cette Bastie dans un ancien château de Planaise représenté par une vieille tour qui appartenait vers 1850 au comte de Vignet. Il s'agit en réalité de Pianezza (Planecia, Planetiæ), place Montferrine emportée en 1290 par les troupes d'Amé V. On négocie à Voyron parce que Guillaume VII de Montferrat était alors de connivence avec le Dauphin, principal ennemi de notre Comte.

Les différents aspects de la vie communale forment le sujet de la seconde partie où sont exposées les phases successives de l'administration publique, la répartition de la propriété rurale d'après le cadastre, l'organisation du culte religieux et celle de l'enseignement, les formes de l'exploitation agricole.

Après les six chapitres de la troisième partie qui traitent de la population, de ses origines, de sa constitution et de ses coutumes, des impôts et du service militaire, vient la description des organes et faits économiques parmi lesquels on remarque avec intérêt tout ce qui concerne le régime de l'Isère en cet endroit et les travaux entrepris afin d'utiliser les terrains conquis sur la rivière.

Si cette trop brève analyse ne suffit pas à donner une juste idée de l'important travail présenté par M. Simon, elle laisse du moins entrevoir la masse, la variété et l'intérêt des renseignements qu'il a colligés pour écrire l'histoire de Planaise. Malheureusement les événements qui ont renversé tant de projets et dérangé tant de choses en ces dernières années ne lui ont pas laissé le loisir d'achever son œuvre en lui donnant la forme qu'exige un récit historique. Les précieux matériaux qu'il a réunis sont entassés mais non encore assemblés et liés dans les chapitres de son ouvrage. Le chantier est prêt, abondamment muni. Reste à dresser l'édifice et nous ne saurions trop vivement souhaiter l'exécution de cette entreprise qui dotera la bibliothèque savoyarde d'une excellente monographie communale.

Les linéaments du livre à faire se discernent sans peine, nettement tracés et bien liés, dans le copieux mémoire que nous avons eu le plaisir d'examiner.

Viendrait en premier lieu l'exposé de la constitution féodale, des établissements et représentants de l'ère seigneuriale. Sur ce sujet, des recherches très soigneuses et presque exhaustives ont fourni à l'historien des informations surabondantes. En retenant les traits les plus signi-



ficatifs, on aura un tableau très clair et très complet des principales familles qui se sont succédé dans les nobles demeures dont quelques vestiges subsistent en divers points de la commune. On animerait ce dessin en y introduisant une esquisse de quelques personnages nommés aux documents nombreux et variés dont on fait état : par exemple la silhouette des deux plus notables barons de l'Orme, Fangon le philanthrope et Anselme le nouveau riche (1).

Ce décor posé, on arriverait tout naturellement au fond solide et permanent de l'histoire de Planaise, à la population fixe de la commune, aux familles du terroir qui adhèrent au sol et se perpétuent sous le flux incessant des maisons nobles que les coups du sort et les accidents de la vie renouvellent sans cesse. Sur l'état de ce petit monde, l'ancien cadastre et les rôles des servis ont procuré à l'auteur

---

(1) *L'Armorial* se demande si Fangon n'était pas piémontais. M. Simon croit qu'il sortait du Dauphiné. C'est lui qui a raison. Le fondateur de l'hospice de Montmélian, né vers 1510, habitait la Savoie dès l'âge de dix ans. Après la conquête française il devint prévôt des maréchaux. Complètement établi chez nous où il avait même attiré ses parents (son neveu du Villard était son lieutenant), il y demeura au retour d'Emmanuel-Philibert et se fit naturaliser. Le duc lui donna la maîtrise de l'artillerie.

Quant à N. Pierre Anselme, comte de Montjoie et baron de l'Orme, c'est un maître auditeur aux Comptes qui passa à la direction générale des fermes deçà les Monts et n'y perdit rien. Il fut, dans la première moitié du dix-huitième siècle, un des Chambériens les plus cossus. Il avait acquis des Grena et embelli la maison qui se voit au n° 81 de la place Saint-Léger. Cette façade lui procura beaucoup d'honneur en un temps où l'on n'avait pas encore corrigé la table des valeurs et où l'on faisait cas des biens de fortune. Comme le Sylvain de la Bruyère « qui n'aurait pu autrefois entrer page chez Cléobule et qui est son gendre », le financier enrichi se plaça au premier rang de la société par ses alliances. L'excellent homme nous a laissé de sa main un inventaire très détaillé de ses propriétés et de ses rentes. Pour qui voudrait comparer les conditions économiques de cette époque avec la nôtre, ce registre représente un intéressant document d'histoire sociale.

des informations nombreuses et sûres. L'étendue et la condition de la propriété paysanne seraient encore mieux éclaircies à l'aide des terriers qui nous feraient connaître la proportion des mainmortables (s'il en existait en cet endroit) au regard des agriculteurs absolument nets. Il est vrai que l'amortissement de 1793 a fort raréfié ces documents. Du moins serait-il bon de tirer parti des vieux minutaires très multipliés et bien conservés dans la région de Montmélian. Ces grimoires des notaires sont fort instructifs pour tout ce qui concerne la situation économique des masses rurales de nos contrées du 15<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle. Contrats de mariage, testaments, acquets, ventes, baux, commendes, etc., montrent qu'il n'est pas exact de dire que, parmi ces domaines féodaux, « le peuple ne possède rien ». En dehors des tenures soumises à échute, il y eut toujours chez nous une grande majorité de biens roturiers qui n'étaient pas cariés par cette hypothèque héréditaire et dont les possesseurs, malgré un faible cens recognitif de seigneurie, gardaient le plein usage et la libre disposition.

Après avoir regardé ces braves gens dans leurs maisons et sur leurs champs, nous les suivrons dans les assemblées où ils traitent de leurs intérêts communs. A cet effet, il convient de ne pas négliger les délibérations populaires antérieures à l'organisation permanente des conseils ruraux en 1738. Les antiques recueils d'actes notariés offrent encore sur ce point des renseignements précieux.

Dans ce cadre de l'organisation sociale et administrative, s'ordonneront harmonieusement les faits innombrables que M. Simon a recueillis par une enquête diligente et sagace au travers des archives. De cette masse de documents à condenser, à trier et à classer, se formera un tableau représentant la rustique population de Planaise dans le train ordinaire de sa vie privée, familiale et municipale. Il y a là une multitude d'informations sur les événements qui constituent les annales d'une petite localité, sur les incidents qui ont pu altérer le rythme lent et monotone de l'exis-

tence menée par une communauté de braves gens dans un coin de Savoie. Appuyé constamment sur des pièces authentiques et des références précises, ce travail dont il convient d'encourager l'effort et de hâter l'achèvement sera une contribution utile à notre histoire provinciale.

M. l'abbé Emprin, curé de Valezan, qui nous a envoyé trois cahiers manuscrits et une plaquette imprimée, concentre son attention et ses recherches sur l'histoire religieuse de la haute Tarentaise.

Le premier de ses documents concerne la paroisse de Sainte-Foy. C'est une copie d'inventaires et de promesses curiales du dix-septième siècle. Vient ensuite une courte notice retraçant, à l'aide de pièces d'archives bien classées et utilisées avec une intelligente précision, l'histoire d'une chapelle existant autrefois à Valezan sous le vocable de N.-D. de l'Allée et remplacée vers 1730 par la nouvelle église de la paroisse récemment instituée (1). Puis l'auteur consacre quelques pages à l'examen d'un petit problème historique concernant la liturgie du diocèse de Moûtiers.

Parmi les chants conservés dans quelques églises tarines, se trouve une prose mariale remarquable par la ferveur du sentiment pieux et de tour archaïque des strophes assonancées. Cette hymne latine célébrant les joies de la Sainte Vierge était répétée jadis, paraît-il, dans toute la haute région des Alpes où elle était connue sous le nom de

---

(1) M. Emprin examine les diverses étymologies capables d'expliquer le vocable sous lequel est placé cette chapelle. Il y a un texte de 1521 qui porte : *Capella Domine nostre lete* ; d'où sortirait logiquement (*lete* = *letitie*) Notre-Dame de Liesse.

A-t-on songé que la forme Lalée, qui paraît la plus fréquente, pourrait rappeler la Lée, soit Notre-Dame du Rocher ? Si la chapelle était située près d'une paroi rocheuse, abrupte et nue (ce que nous ne savons pas), cette étymologie topographique serait à prendre en considération. Cfr. : *L'allée blanche*, au-delà de la Seigne, pour la *Lée blanche*. Racines, germanique ou celtique, qui se retrouvent dans beaucoup de noms de notre région alpestre.

*Gaude*. M. Emprin s'est enquis de l'origine de ce morceau et il a appris que c'est une œuvre de S. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Restait à connaître les voies par lesquelles un chant composé au douzième siècle par un martyr anglais s'est popularisé au cours du moyen-âge dans la vallée de l'Isère. Notre auteur explique cette poétique communication par l'arrivée en Savoie de parents et d'amis de S. Thomas fuyant la persécution de Henri II. Il tient que cette émigration est certaine. En l'absence de documents, peut-être vaudrait-il mieux présenter l'origine insulaire des familles que certains historiens font venir d'Angleterre comme simplement possible, suivant la prudente expression de Wurstemberger (*Peter der zweite*, t. II, p. 410). Dans tel cas particulier on peut même affirmer que cette légende est absolument dénuée de base historique. Les nobles de Mareschal, par exemple, avaient un rôle en Savoie avant les événements qui ont illustré le nom de Thomas Becket (1). Le secret des infiltrations anglaises

---

(1) V. l'*Armorial* de Foras aux articles *Mareschal*, *La Fléchère*, *Portier*, et la savante étude du comte de Mareschal sur les premiers maréchaux de Savoie.

Notons en passant que la plupart des légendes relatives à l'origine exotique des familles se sont formées en France à partir du seizième siècle. Des troubles de cette époque étaient sorties de fortes bouffées de sentiments démocratiques et, par suite naturelle, une générale convoitise de distinctions vaniteuses. Une foule de bourgeois s'anoblirent de leur grâce. (V. les *Bigarures* de Tabourot des Accords.) Quand ils avaient ainsi grimé leur nom, restait à trouver des ancêtres assortis. On les cherchait le plus loin possible de la boutique, de l'atelier, de l'étude ou de l'étable d'où l'on venait, par-delà les brouillards du Rhône ; dans les Balkans comme Ronsard, qui pourtant n'avait pas besoin de ce renfort, étant de vieille race ; en Ecosse comme le président dont se moque Tallemant de Réaux ; et même dans la Rome antique comme messire François le Poulcre qui parlait de son aïeul Appius Claudius Pulcher.

Pour les familles chevaleresques de Savoie qui subsistent encore, on a des documents certains qui dispensent de recourir aux pieuses légendes.

dans la liturgie tarine ne trouverait-il pas une explication plus simple et plus vraisemblable dans les relations que Pierre d'Aigueblanche et son entourage ont établies au treizième siècle entre la Tarentaise et le diocèse d'Hereford ?

Parmi le fascicule d'études fragmentaires présentées au concours par M. l'abbé Emprin, nous nous arrêtons avec une complaisance sincère à une petite notice intitulée : « L'érection de la paroisse de Valezan en 1714-15. » Le sujet est menu et l'œuvre fluette : vingt-cinq pages où sont retracés les projets, les démarches et les sacrifices d'un village qui entreprend de créer un nouveau foyer religieux et d'organiser le service du culte en un lieu privé d'église jusqu'à cette époque. Pour le spirituel, Valezan dépendait de Bellentre dont le prieuré dépendait de la Sainte Maison de Thonon. Les habitants voulurent avoir à portée de leurs demeures écartées un sanctuaire où ils pussent suivre les cérémonies et un prêtre qui administrât les sacrements. Leur projet ne s'exécuta pas sans formalités ni dépenses. Il fallut triompher de la résistance du titulaire de Bellentre dont on démembra le bénéfice, traiter avec l'archevêché de Tarentaise, négocier auprès de l'autorité souveraine à Turin et du Sénat de Savoie à Chambéry. Ces tractations durèrent deux ans. Tout le détail de l'affaire est exposé avec beaucoup de suite et de clarté dans le petit cahier de M. Emprin.

Si nous marquons une prédilection particulière à ce compte-rendu d'un modeste épisode de l'existence villageoise d'autrefois, c'est que l'auteur y fait paraître certains mérites qui nous semblent indispensables dans une composition historique. Il a eu le tact de proportionner l'œuvre au sujet. Forme et fond, tout s'y trouve dans un juste accord. Si l'on relève quelque manque dans la documentation, une visite aux archives du Sénat permettra de combler aisément ces lacunes. Le style, naturel et familier, a un peu de nonchalance et pourrait recevoir çà et là un brin de toilette. Tel quel, ce procès-verbal d'une affaire

communale au dix-huitième siècle est excellent. Il donne ce que le titre annonce, simplement, clairement, pleinement. A qui voudra savoir comme une nouvelle paroisse était constituée jadis, l'exemple de Valezan sera un exemple démonstratif et complet. Avec moins de discernement dans le jugement, l'historien pouvait tirer de la matière qui s'offrait à lui une composition débordant fort loin au-delà des vingt-cinq pages où il a eu la sagesse de se borner. Il lui suffisait d'utiliser le secours des considérations et des digressions, des vues et des logorrhées dont s'enflent et s'alourdissent tant de monographies boursoufflées. Ces procédés habiles et naïfs ne l'ont pas tenté. Comme un travail d'érudition ne vaut pas seulement par la masse et que le talent littéraire ne consiste pas à faire beaucoup de mousse avec un petit morceau de savon, il a été conduit par sa méthode à traiter parfaitement son sujet dans un récit substantiel et intéressant. « Vous voulez dire : il pleut, il neige. Dites : il pleut, il neige. » Ce précepte de La Bruyère enferme les règles les plus essentielles de la narration historique. Pour les suivre, il faut avoir du bon sens et du goût. Ce sont des qualités simples et pourtant exquis. Il convient de les louer quand on les rencontre, de les récompenser si l'on peut.

---

*Dans sa séance du 19 Décembre 1917, l'Académie a décidé que le prix d'histoire de la fondation Caffé ne serait pas décerné, et que la somme de 1.500 francs provenant de cette fondation serait divisée en trois parts égales attribuées respectivement à MM. Mouthon, Simon et Emprin.*

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

## BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

(Suite)

---

### Glaciologie — Météorologie — Houille blanche

On sait que le front des glaciers varie sans cesse. Il subit, outre des pulsations saisonnières, des oscillations pluriannuelles, dont la période, en Savoie, serait d'environ 35 ans (1). La crue débute, d'après M. MERCANTON : « **Les Variations des Glaciers actuels** » (*Rev. Gén. des Sc.*, 30 novembre 1917) par l'arrivée d'une vague, qui pousse le bout frontal en avant, l'étale sur les côtés, en lui donnant un aspect qui contraste avec celui du glacier en décrue. Alors que celui-ci n'offre qu'une langue amincie, affaissée entre ses rives et enfouie sous des débris de roche, le glacier en crue dresse son front bombé, hérissé de crevasses et d'aiguilles, sur le terrain nouvellement conquis. Ainsi en période de crue le glacier non seulement augmente de volume, mais encore change de forme.

L'onde ou vague d'*intumescence* part du collecteur, qui se vide par saccades ou par à-coups, après d'abondantes chutes de neige. Et — ce fait met bien en évidence le double phénomène qui constitue la crue — elle se propage vers l'aval plus vite que la glace ne s'écoule. Le temps, qu'elles mettent l'une et l'autre pour atteindre le front, dépend d'un ensemble de conditions variables d'un appareil à l'autre. De là vient que chaque glacier réagit à sa façon à une même influence climatique. Les poussées maximum ne coïncident pas pour des appareils voisins, le décalage pouvant atteindre plusieurs années. Mais, à ces différences près, crues et décrues ont inévitablement lieu, dès que l'un des facteurs — *enneigement* et *fusion* — l'emporte notablement sur l'autre.

Les premières mesures de l'enneigement exécutées avec précision dans nos régions alpines ne remontent guère qu'à une vingtaine d'années. Trop récentes pour donner lieu à des rap-

---

(1. D'après M. P. MOUGIN. — Ministère français de l'Agriculture — Service des Grandes Forces hydrauliques — *Etudes Glaciologiques*, t. III. Savoie 1912.

prochements utiles avec les grandes crues, dont la période se chiffrerait par 35 années, elles ne sont pas néanmoins sans intérêt pour le glaciologue, à d'autres points de vue. Dans une étude sur « **La Neige dans les Alpes Françaises** », *Ann. de l'Univ. de Gren.*, t. XXIX, N° 3, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. 1917, et t. XXX, N° 1, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trim. 1918, M. BÉNÉVENT relève, d'après les mesures effectuées durant une période d'environ dix ans, les conditions qui règlent l'intensité et la fréquence du phénomène de la neige. Et, c'est en Savoie, grâce aux données du service nivométrique organisé par M. Mougin, qu'il arrive à des conclusions plus particulièrement intéressantes. Comme en Isère d'ailleurs, la quantité moyenne de neige, qui tombe chaque hiver, croît avec l'altitude, jusqu'à une certaine cote comprise entre 2.500 et 3.000. Au-dessus de cette cote, elle diminue, bien que toutes les précipitations s'y fassent sous forme de neige. Cette influence de l'altitude augmente avec la latitude. Ainsi de la vallée de la Maurienne à celle de la Tarentaise, et de cette dernière à celle de l'Arve, le total des précipitations hivernales s'élève; la cote des précipitations maximum s'abaisse. Bref, toutes choses égales d'ailleurs, l'enneigement augmente du Sud au Nord.

D'autre part, une station reçoit d'autant moins de neige, qu'elle est située plus à l'intérieur des Alpes, car les vents de l'Ouest y arrivent purgés déjà d'une partie de leur humidité au contact des premières chaînes. Là où cet écran fait défaut, dans le val d'Arly par exemple, où les vents humides pénètrent sans rencontrer d'obstacles en suivant la dépression de l'Isère, on note une exception caractéristique à cette règle. Par contre, la partie occidentale du Chablais, abritée derrière les chaînes du Jura, est moins enneigée que les autres régions des Préalpes.

Quant à la fréquence des précipitations neigeuses, elle obéit aux mêmes lois que la quantité à quelques nuances près, tendant à atténuer les écarts constatés pour celle-ci.

Si l'on compare ensuite les quantités et les fréquences mensuelles, on distingue plusieurs régimes, que M. Bénévent ramène à trois types : a) un type à maximum au milieu de l'hiver, en janvier, quelquefois en février, au-dessous de 700 m. *Ex.* Chambéry, Albertville, Saint-Julien-de-Maurienne, Sallanches ; b) un type à minimum au milieu de l'hiver, avec deux maximum en décembre et en mars. C'est celui des stations au-dessus de 1.100 m. *Ex.* Val d'Isère, Megève ; c) enfin entre 700 et 1.100 m. un type de transition marqué par un certain équilibre entre les quatre mois, avec tendance à un maximum en décembre *Ex.* Modane, Beaufort, les Houches.



Quelques tracés graphiques viennent à l'appui des chiffres illustrer les résultats de cette étude, qui renferme nombre d'observations intéressantes à la fois le géographe, le météorologiste, le glaciologue, l'économiste. Les unes portent sur la précocité et la persistance du manteau de neige, avec lequel doit compter l'habitant des Alpes pour organiser son activité agricole et pastorale; d'autres sur le régime des vents, qui aux différentes altitudes et latitudes, provoquent ou tarissent les chutes de neige, etc., etc.

Ce qui se passe sur la montagne intéresse aussi l'industriel de la plaine. La crise du charbon, qui sévit depuis la restriction de notre production nationale, et le désir de faire à l'Allemagne une concurrence économique efficace, ont attiré l'attention générale sur ces réserves d'énergie qu'on appelle la « Houille blanche ». La récente publication de M. l'Ingénieur DE LA BROUSSE comprenant *deux Cartes et une Liste des principales usines hydrauliques de la région des Alpes en 1916*, éditée par le Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Eaux et Forêts, Service des Grandes Forces Hydrauliques, a fourni une base documentaire de premier ordre à une série de travaux, articles, réclames, projets pour le développement des installations hydroélectriques dans les Alpes. M. R. BLANCHARD : « **L'Industrie de la Houille blanche dans les Alpes Françaises** », *Ann. de Géog.* N° 137, XXVI<sup>e</sup> année, 15 janv. 1917, s'y réfère, pour définir les conditions géographiques qui règlent l'expansion, la distribution et le groupement de ces industries dans le Sud-Est.

Il constate que l'avantage est aux Alpes du Nord. Pluies et neiges y sont plus abondantes, plus régulières, rendant le débit des cours d'eaux plus élevé, moins variable. Grâce au modelé glaciaire plus développé qu'au Sud, des ruptures de pente accidentent le profil en long et le profil en travers des vallées, facilitant l'aménagement des chutes. Enfin, des cluses nombreuses et larges en font un pays de circulation facile, où les voies ferrées forment un réseau relativement dense déjà.

Les massifs subalpins sont un « réservoir de force » que des gorges étroites et boisées ne permettent guère d'utiliser sur place. Aussi, les usines sont-elles localisées d'ordinaire à leurs débouchés vers l'avant-pays. Un ensemble de conditions physiques, jointes à une rapide évolution économique, ont fait de la vallée moyenne de l'Isère et de toute la dépression subalpine, le berceau des industries hydroélectriques du Sud-Est. Nulle part, celles-ci n'ont reçu des applications plus variées, bien qu'à l'heure actuelle, elles le cèdent en importance aux récentes ins-

tallations de la Romanche, de la Maurienne et de la Tarentaise.

Et cependant, dans ces vallées intérieures des Alpes, on n'a pas encore épuisé toute l'énergie disponible. Aussi faut-il savoir gré à ceux qui s'efforcent d'orienter les initiatives et d'acheminer les capitaux vers l'utilisation plus complète des ressources de notre pays. A ce propos, signalons les trois articles de M. RÉVIL dans la *Revue astronomique* de l'abbé Moreux (année 1917), sa conférence à la *Société d'Histoire Naturelle de la Savoie* (janvier 1918), et la brochure de la *Chambre de Commerce de Chambéry* (1), où toutes les richesses de notre pays, forces motrices, minerais et combustibles, matériaux de constructions, main-d'œuvre, etc., sont passés en revue. Puisse cet essai de propagande être couronné de succès, et porter au loin cette conviction efficace que la Savoie, par son sol et par son ciel, est la « terre promise » de cette Industrie future, avec laquelle nous devons battre l'Allemagne une seconde fois !

Abbé P. COMBAZ.

---

(1) Les Ressources Industrielles de la Savoie. *La Houille blanche*. Chambéry. Imprimerie Nouvelle, 1917.

En vente à la Librairie Dardel.



